



Président : M. Imre HOLLAI (Hongrie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. PUJA (Hongrie) [*interprétation du russe*] : Camarade Président, la délégation hongroise vous adresse ses sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Nous nous réjouissons de votre élection, car elle montre combien sont appréciées dans le monde la politique étrangère de paix de la Hongrie socialiste et les activités qu'elle poursuit au sein de l'Organisation. Nous souhaitons sincèrement que sous votre direction les travaux de la présente session soient couronnés de succès et menés dans un esprit constructif.

2. La trente-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies se tient au moment où la situation internationale est pleine de contradictions et lourde de dangers. Depuis l'an dernier, nous avons assisté à une intensification des machinations qui menacent la paix et la sécurité ainsi qu'à une aggravation constante de la tension qui est liée à certains événements concrets.

3. La principale raison de l'aggravation de la situation internationale est due au fait que des milieux extrémistes s'efforcent de perturber l'équilibre des forces qui existent entre deux systèmes et d'acquérir une supériorité militaire; dans la poursuite de ces objectifs ils cherchent à accroître leurs armements à une échelle sans précédent. Ces milieux s'efforcent de créer les conditions internationales propres à leur permettre d'imposer leur volonté à d'autres Etats. Les exemples ne manquent pas qui montrent qu'ils s'efforcent d'aggraver les crises existantes et d'en créer de nouvelles, aidant et encourageant les forces réactionnaires.

4. Les milieux impérialistes extrémistes s'efforcent systématiquement de nuire aux relations entre les pays socialistes et les pays capitalistes avancés, et d'annuler les résultats obtenus au cours des dernières années dans le développement de la coopération Est-Ouest sur la base d'intérêts communs. Pour parvenir à leurs fins, ils exercent une pression croissante sur les pays en développement et les mouvements de libération, ils lancent des campagnes de propagande et de calomnies contre les pays socialistes et autres pays progressistes et n'hésitent devant rien pour s'ingérer dans les affaires intérieures de ces pays sous des prétextes divers.

5. Nous sommes convaincus que mettre un terme à ces processus est de l'intérêt de tous les peuples. Il est encourageant de noter qu'un plus grand nombre de pays et un plus grand nombre de gens s'élèvent contre la course effrénée aux armements, contre la politique de force, contre le bruit des épées et contre les mesures qui tendent à créer des tensions.

6. La République populaire de Hongrie condamne fermement les attaques dirigées contre la détente et les tentatives visant à détériorer l'atmosphère internationale et à accélérer la course aux armements. Compte tenu de la situation actuelle, l'une des tâches les plus importantes, selon nous et dans la mesure de nos possibilités, est de contribuer positivement à maintenir la paix dans le monde, à améliorer le climat international, à renforcer la sécurité internationale, à promouvoir la cause du désarmement et à renforcer l'amitié et la coopération multilatérale entre les Etats et les peuples. Nous poursuivons nos efforts dans ce sens tant dans les instances internationales que sur le plan des relations bilatérales. Nous estimons que pour favoriser la coopération internationale il convient de recourir à toutes les possibilités et de multiplier les efforts pour trouver des solutions constructives aux problèmes qui empêchent les progrès sur cette voie. C'est pourquoi nous attachons une grande importance à la préservation des relations bilatérales qui se sont établies ces dernières décennies sur la base du principe de la coexistence pacifique entre les pays ayant des systèmes sociaux différents. En outre, nous estimons indispensable d'intensifier les contacts et les dialogues politiques ainsi que les relations économiques et autres qui vont dans le sens des intérêts mutuels.

7. Pour parvenir à ces buts, il est nécessaire de rehausser le rôle des Nations Unies pour qu'elles deviennent un moyen encore plus efficace pour préserver la paix.

8. La République populaire de Hongrie est un partisan convaincu du désarmement, de la limitation et de la réduction des forces armées et des armements. Mon gouvernement participe activement aux travaux des diverses instances internationales traitant de la question du désarmement et s'efforce, sur le plan bilatéral, de contribuer à la cause du désarmement. Nous sommes convaincus qu'aucun grand problème mondial ne peut être réglé par le biais des armements. L'accumulation des armes ne peut assurer une sécurité plus stable et plus sûre ni dans le monde ni dans les pays dotés de ces armements.

9. A l'heure actuelle, le rapport de force militaire dans le monde se caractérise par un équilibre entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, et entre le Pacte de Varsovie et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN]; un équilibre approximatif s'est établi

dans le domaine des armes nucléaires et dans celui des forces classiques. Cet équilibre est une conquête historique des pays et des peuples qui luttent pour le socialisme, le progrès et la paix. Aussi se prononcent-ils pour que cet équilibre soit maintenu, tout en s'efforçant de réduire cet équilibre au niveau le plus bas possible.

10. Il s'ensuit que les pays socialistes, avec les autres pays épris de paix, s'efforcent sans relâche, à l'Organisation des Nations Unies et dans toutes les instances internationales, de freiner la course aux armements, qui prend des proportions insensées, et de parvenir à des résultats concrets dans le domaine du désarmement. C'est l'objectif que poursuit toute la série de propositions et de projets d'accords prévoyant des obligations concrètes qu'ils ont soumis à cette session de l'Assemblée générale.

11. Il est évident, dans la conjoncture actuelle, que les peuples du monde et les gouvernements épris de paix concentrent avant tout leur attention sur l'élimination du danger de guerre nucléaire. Mon gouvernement attache la plus haute importance au désarmement nucléaire. Nous faisons en sorte de hâter l'adoption indispensable de mesures à cet égard et la conclusion d'accords internationaux qui puissent faire obstacle à la course aux armes nucléaires et qui, en même temps, représentent des mesures concrètes en vue du désarmement nucléaire.

12. Nous nous félicitons de l'engagement universel et unilatéral pris par l'Union soviétique de n'avoir en aucun cas recours en premier à l'arme nucléaire, engagement que nous considérons être une contribution positive à la paix et au désarmement. Si toutes les puissances nucléaires prenaient un tel engagement, cela signifierait, dans la pratique, qu'il serait impossible d'employer l'arme la plus dangereuse de destruction massive; la confiance entre les Etats s'en trouverait considérablement accrue et cela justifierait notre optimisme à l'égard du succès des pourparlers sur le désarmement.

13. Nous déplorons que les puissances nucléaires qui n'ont pas pris un tel engagement poursuivent leurs plans de mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires, et certains continuent, comme par le passé, à professer la doctrine absurde d'une guerre nucléaire limitée.

14. Du point de vue du renforcement de la paix et de la sécurité générales, les relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis — et, dans le cadre de ces relations, les pourparlers sur la limitation et la réduction des armes nucléaires stratégiques et des armes nucléaires de portée intermédiaire — ont une certaine importance. Il est impératif qu'au cours de ces pourparlers on parvienne le plus rapidement possible à des accords pratiques sur la base du principe de l'égalité et de la sécurité égale.

15. Dans la lutte contre les armements, l'interdiction des essais d'armes nucléaires dans tous les milieux pourrait jouer un rôle important. Comme de nombreux autres Etats, nous avons été frappés par la récente décision prise par le Gouvernement des Etats-Unis de ne pas reprendre les pourparlers tripartites sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Nous sommes préoccupés par l'intention persistante de certains Etats de se doter de l'arme

nucléaire. Nous estimons que l'une des tâches les plus urgentes et qui impliquent la plus grande responsabilité, c'est d'empêcher la prolifération des armes nucléaires. C'est pourquoi l'Organisation des Nations Unies doit déployer tous ses efforts en ce sens.

16. Faire avancer le désarmement nucléaire exige, à côté de la solution des grandes questions, l'exploration de toutes les possibilités qui, directement ou même indirectement, peuvent contribuer à faire diminuer la menace nucléaire. Dans ce contexte, nous pensons qu'il faut s'efforcer de diminuer l'expansion territoriale du déploiement de l'arme nucléaire, de créer des zones dénucléarisées et des zones de paix qui garantissent la sécurité des pays non dotés de l'arme nucléaire, et de prévenir l'emploi accidentel de l'arme nucléaire.

17. Le Gouvernement et le peuple de la République populaire hongroise déplorent que, par suite de la situation internationale extrêmement défavorable et de l'absence de volonté politique chez certaines puissances influentes, la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement n'ait pas donné les résultats escomptés. Néanmoins, il ne faut pas mésestimer l'importance de cette session, où la grande majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont exprimé unanimement leur préoccupation devant le danger de guerre. Ils ont dit très nettement que l'élimination de la menace nucléaire est, actuellement, la tâche la plus urgente à assumer.

18. Le Gouvernement de la République populaire hongroise accorde la plus grande attention à la question de la sécurité et de la coopération en Europe. Bien que notre pays soit petit, nous contribuons dans la mesure de nos moyens à l'application des recommandations et de l'esprit de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki. A la réunion complémentaire de la Conférence à Madrid, qui va reprendre en novembre ses travaux sur les questions de la sécurité et de la coopération en Europe, notre délégation continuera d'apporter une contribution positive aux pourparlers et œuvrera en vue de l'adoption d'un document final équilibré et rationnel.

19. Le Gouvernement de la République populaire hongroise est très intéressé au succès de la réunion de Madrid. Il nous semble très important que cette réunion prenne la décision de convoquer une conférence sur les mesures propres à accroître la confiance, la sécurité et le désarmement en Europe. Il est indispensable que les délégations de tous les pays participant à la réunion de Madrid soient guidées par l'idée de parvenir à un accord. La responsabilité des pays participants est particulièrement grande car, étant donné la situation politique internationale actuelle, les perspectives de désarmement dépendront dans une grande mesure des relations qui s'établiront entre les pays participants et du degré de coopération entre eux.

20. L'accroissement de la tension internationale a été également favorisé par le fait qu'aucun progrès effectif n'a été réalisé en vue d'éliminer les foyers de tension qui existaient depuis longtemps ou qui viennent de surgir. En outre, dans certaines régions, la situation continue d'empirer et les perspectives d'une solution sont de plus en plus éloignées. Mon

gouvernement estime qu'il est absolument urgent de prendre des mesures spécifiques tendant à éliminer rapidement les foyers de tension et les conflits locaux, ainsi qu'à résoudre par des moyens pacifiques les questions controversées.

21. Il peut paraître étrange qu'à cet égard, je parle également de l'Europe. Auparavant, on parlait de l'Europe comme d'une région de paix et de tranquillité. Cependant, au cours des dernières années, des événements tels que la décision de l'OTAN de déployer en Europe occidentale 572 missiles nucléaires de portée intermédiaire, le refus américain de ratifier les accords SALT-II, les plans occidentaux pour accélérer la course aux armements, et l'ingérence inadmissible de l'Occident dans les événements en Pologne ont considérablement contribué à accroître la tension sur notre continent. Nous espérons que les pourparlers soviéto-américains qui se poursuivent amèneront des résultats qui, en dernière analyse, permettront de faire avancer la coopération pacifique des pays européens.

22. L'apparition au cours des mois écoulés d'une situation extrêmement tendue au Moyen-Orient, qui est, depuis longtemps le point névralgique le plus inquiétant du monde, est une source de souci grave. Le Gouvernement et l'opinion publique de la République populaire de Hongrie condamnent vivement la politique expansionniste et agressive d'Israël, sa guerre barbare contre les peuples du Liban et le peuple arabe palestinien, qui, de concert avec les manœuvres impérialistes, visent à établir l'hégémonie israélienne pleine et entière sur le Moyen-Orient, remettant sérieusement en cause la paix et la sécurité de cette région et du monde entier. Nous exprimons notre sympathie aux victimes de la terrible tragédie qui a frappé le Liban, et nous continuons de soutenir la lutte juste des peuples arabes. C'est avec indignation que notre peuple a appris le massacre sanglant qui a eu lieu à Beyrouth et il condamne vigoureusement cette action. Les Nations Unies devraient prendre des mesures décisives pour arrêter Israël qui ne cesse de faire fi des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et qui foule aux pieds les normes les plus élémentaires du droit international.

23. L'agression contre le Liban est l'un des derniers exemples, le plus évident, et le plus menaçant, montrant que la politique d'accord séparé, et le recours flagrant à la force militaire, ne peuvent apporter un règlement véritable à la crise du Moyen-Orient, mais tendent au contraire à aggraver les choses dans cette région. Le Gouvernement hongrois continue de se prononcer en faveur d'un règlement global et juste de la crise, et de l'instauration d'une paix durable au Moyen-Orient. Il estime indispensable que l'on exige le retrait inconditionnel et total des forces israéliennes des territoires arabes occupés depuis 1967, ainsi que du Liban, l'application des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit à établir un Etat palestinien indépendant, et les garanties internationales de l'existence dans la sécurité et l'indépendance de tous les Etats de la région. Afin de permettre un règlement juste et global, il appuie l'idée de la convocation d'une conférence internationale avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine [OLP]. La proposition en six points de l'Union sovié-

tique, qui a été présentée par le Secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême, Leonid Brejnev [voir A/37/457], répond à tous ces critères, et par conséquent, nous la jugeons susceptible d'apporter une solution à ce problème.

24. L'évolution de la situation internationale est affectée de façon négative par le fait que certains milieux intéressés au maintien et à l'aggravation des tensions, continuent de vouloir inscrire à l'ordre du jour les soi-disant questions du Kampuchea et de l'Afghanistan. En ce qui concerne l'Afghanistan, mon gouvernement maintient que le problème majeur est l'ingérence des forces réactionnaires internationales dans les affaires intérieures de ce pays. Nous soutenons les propositions du Gouvernement afghan et de l'Union soviétique appelant un règlement politique de la situation qui s'est créée autour de l'Afghanistan, et nous suivons avec intérêt les activités du représentant personnel du Secrétaire général. Nous espérons que les Etats directement intéressés à la question trouveront le moyen de régler cette question par le biais de la négociation, ce qui devrait inclure la reconnaissance du Gouvernement légitime de la République démocratique d'Afghanistan ainsi que des garanties pour la sécurité de ce pays.

25. Comme on le sait fort bien, le Gouvernement de la République populaire de Hongrie est solidaire des pays d'Indochine. Il s'est félicité et a apporté son soutien aux mesures avancées par les ministres des affaires étrangères des trois pays d'Indochine en juillet 1982 [voir A/37/354], qui prouvent que ces pays souhaitent la paix, le dialogue, l'amitié et la coopération avec leurs voisins. Les tentatives de saper l'ordre légal en République populaire du Kampuchea, avec le soutien d'une prétendue coalition gouvernementale composée des vestiges de l'ancien régime, sont vouées à l'échec. Nous sommes convaincus que la reconnaissance des réalités politiques existantes permettra de garantir la paix et la stabilité à cette région.

26. Le Gouvernement de la République populaire de Hongrie appuie les propositions du Gouvernement de la République populaire de Mongolie affirmant que les questions liées à la conclusion d'une convention de non-agression mutuelle et de non-recours à la force¹ devraient faire l'objet d'une conférence internationale des pays d'Asie et de l'océan Pacifique. L'un des facteurs qui empêchent l'amélioration de la situation internationale est le problème coréen, auquel aucune solution n'a été apportée. Mon gouvernement soutient la lutte légitime de la République démocratique populaire de Corée ainsi que la cause de la réunification pacifique et démocratique des deux parties du pays sans intervention extérieure. Le Gouvernement hongrois attache la plus haute importance au rétablissement de l'intégrité territoriale de la République de Chypre et à sa politique de non-alignement. Il soutient également l'idée d'un règlement pacifique du problème de Chypre grâce à des négociations, ce qui répond aux intérêts des deux communautés de l'île, et il soutient tous les efforts déployés à cette fin dans l'esprit des résolutions pertinentes des Nations Unies.

27. A la présente session de l'Assemblée générale, de nombreux orateurs feront part sans aucun doute de leurs préoccupations légitimes du fait que l'impé-

rialisme et le néo-colonialisme, afin de réaliser leurs desseins, augmentent leurs pressions sur les pays en développement et le mouvement des pays non alignés, et s'efforcent de faire échec aux succès remportés par les mouvements de libération nationale. J'aimerais confirmer ici même que le Gouvernement de la République populaire de Hongrie soutient la lutte des peuples pour le progrès social, pour l'indépendance nationale et l'autodétermination, et contre le joug colonial et les visées néo-colonialistes. Nous nous prononçons fermement contre la discrimination raciale et condamnons la politique de l'*apartheid*.

28. A notre avis, l'Organisation des Nations Unies doit prendre des mesures plus décisives et plus efficaces que celles prises jusqu'à présent pour liquider de manière définitive les séquelles du colonialisme et pour garantir le droit de tous les peuples à l'autodétermination.

29. Le conflit armé qui s'est déroulé les mois derniers dans les îles Falkland (Malvinas) en Atlantique Sud montre bien à quel point les problèmes internationaux peuvent être compliqués du fait des séquelles du système colonial et quelle menace sérieuse celles-ci peuvent représenter pour le monde. Nous estimons qu'il faut résoudre ce problème par la négociation.

30. Malgré les résolutions des Nations Unies et les efforts déployés jusqu'à présent par les forces progressistes dans le monde, le régime raciste d'Afrique du Sud continue d'occuper la Namibie. La situation qui s'est créée en Afrique australe est lourde de graves menaces pour la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi l'une des tâches essentielles est de régler le sort de la Namibie et de lui garantir l'indépendance. Mon gouvernement appuie la lutte légitime du peuple namibien menée sous la direction de la South West Africa People's Organization [SWAPO], son seul représentant légitime. Cette lutte est menée à l'encontre des occupants sud-africains en vue d'accéder à l'indépendance véritable. La Hongrie rejette toutes les manœuvres occidentales visant à maintenir l'hégémonie étrangère, sur les plans politique et économique, ainsi que l'influence du Gouvernement raciste d'Afrique du Sud. Elle se prononce pour que soit réalisé le plan de règlement des Nations Unies. Tout règlement négocié ne peut être fondé que sur la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, qu'il faut appliquer sans modification ni déformation.

31. On parle beaucoup ces jours-ci des pressions et des menaces dirigées contre Cuba, le Nicaragua, la Grenade et d'autres pays d'Amérique latine ainsi que de la lutte courageuse des patriotes d'El Salvador et des manifestations contre les régimes dictatoriaux de nombreux pays d'Amérique latine. Nous pensons que dans cette région également, il convient de respecter le droit des peuples à l'autodétermination.

32. Nous considérons que le mouvement des non-alignés constitue un facteur important et positif de la vie internationale. Nous nous inquiétons de voir que ces derniers temps, les menées impérialistes tendant à ébranler ce mouvement ne cessent de s'intensifier. Nous sommes convaincus que les pays non alignés sauront, même dans les circonstances actuelles, renforcer leur unité anti-impérialiste, la préserver et rester fidèles à leurs principes éprouvés.

33. La République populaire de Hongrie souhaite vivement que se développe sans obstacle des relations internationales économiques, commerciales et financières mutuellement avantageuses. Je dois malheureusement constater que les tensions qui se sont créées dans la situation internationale influencent déjà défavorablement tous les domaines de la coopération économique, commerciale, financière, scientifique et technique du monde. Nous refusons catégoriquement la politique de sanctions économiques, d'embargos, de boycottages et de discrimination dirigée contre les pays socialistes. Une telle politique n'a jamais empêché les pays socialistes de continuer à édifier une nouvelle société au service du progrès. De telles mesures ne peuvent que provoquer la détérioration de l'atmosphère internationale. Cela non seulement engendre un climat défavorable dans les relations entre l'Est et l'Ouest, mais nuit aux intérêts du monde en développement et recule encore l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial fondé sur des principes justes et démocratiques.

34. Mon gouvernement se prononce pour l'élimination des obstacles à la coopération économique internationale et pour que les pays du monde, petits et grands, sur un pied d'égalité et sans aucune discrimination, puissent profiter des fruits de la division internationale du travail.

35. Malgré les tensions de plus en plus fortes et l'évolution politique peu favorable dans le monde, nous sommes convaincus que les possibilités de développement pacifique ne sont pas épuisées. C'est ce que nous dicte le bon sens, et l'intérêt des peuples du monde l'exige. Nous sommes convaincus que le concours de tous les facteurs politiques et des forces sociales dont la préoccupation est de maintenir les relations internationales pacifiques et de préserver la coopération entre les Etats saura l'emporter sur la volonté d'affrontement. La République populaire de Hongrie est prête à associer ses efforts à ceux de tous les pays qui mènent une politique raisonnable et objective dans ce sens. C'est dans cet esprit qu'agira notre délégation à la présente session de l'Assemblée générale.

36. M. ELLEMANN-JENSEN (Danemark) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom de la Communauté européenne et de ses 10 Etats membres. En cette qualité, j'ai le plaisir de vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de cette trente-septième session de l'Assemblée générale.

37. J'aimerais en outre exprimer les remerciements de la Communauté au Président sortant pour avoir si bien dirigé les travaux au cours de l'année écoulée.

38. Les 10 Etats membres de la Communauté européenne voudraient également féliciter le nouveau Secrétaire général, qui participe à sa première session ordinaire de l'Assemblée. Ses efforts inlassables dans la recherche de la paix au cours de sa première année de fonction lui ont valu une admiration mondiale bien méritée. La volonté très ferme du Secrétaire général de défendre les buts et les principes des Nations Unies est brillamment démontrée dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/37/1], qui est édifiant et réfléchi. Nous, les pays du monde, ferions bien de

tenir compte de son avis selon lequel nous devrions nous engager à nouveau, en tant que première mesure, à chercher des solutions négociées aux nombreux problèmes internationaux en respectant à la lettre la Charte des Nations Unies.

39. Le monde d'aujourd'hui reflète une image très sombre. Il devient de plus en plus difficile de rester optimiste. De graves conflits ont eu lieu dans plusieurs parties du monde, depuis la trente-sixième session de l'Assemblée générale, et il y a toujours la menace de voir les conflits locaux et régionaux dégénérer en conflits mondiaux. Le monde est aux prises avec la récession économique la plus grave qui ait eu lieu depuis des décennies. Toutes les nations, notamment les pays en développement, risquent de voir compromis les résultats difficilement obtenus grâce à la coopération internationale. Les droits fondamentaux de l'homme sont de plus en plus violés dans plusieurs parties du monde. Cet ensemble de défis qui se posent aujourd'hui à la communauté internationale exige des mesures positives et une coopération constructive. La situation exige quelque chose de plus — et quelque chose d'autre — qu'une solution limitée aux problèmes particuliers de chaque nation. La sagesse et la science politique sont nécessaires si nous voulons relever ces défis. Nous devons bien nous rendre compte de l'interdépendance absolue qui caractérise le monde d'aujourd'hui. Nous devons apprendre, comme le Secrétaire général l'a dit à juste titre dans son rapport "à distinguer entre avantage à court terme et progrès à long terme, entre les positions politiquement expédientes et l'objectif indispensable qu'est la création d'un ordre mondial civilisé et pacifique" [*ibid.*, p. 1].

40. Les Nations Unies constituent le cadre et l'instance appropriés qui permettent de concilier nos intérêts si nous acceptons les conséquences de notre interdépendance. Nous devons faire un effort réel pour utiliser les possibilités qui s'offrent à nous. Nous devons rechercher le règlement pacifique des différends qui nous divisent. Nous devons utiliser le mécanisme international existant pour assurer les progrès socio-économiques de tous les peuples. Et nous devons nous consacrer à la promotion et à la protection des droits de l'homme dans le monde entier.

41. La Communauté européenne et ses 10 Etats membres s'engagent à apporter leur plein concours à la réalisation de ces objectifs fondamentaux. Nous sommes fermement convaincus que nous avons un rôle à jouer en l'occurrence et une contribution à apporter à cette grande entreprise. Nous voudrions apporter notre contribution au sein d'une association fructueuse et en collaboration avec les autres nations du monde. Nous comprenons et appuyons leur désir de défendre leur souveraineté et leur intégrité territoriale. Nous reconnaissons également que le non-alignement est un facteur important dans le maintien de la stabilité internationale et qu'il peut grandement contribuer au règlement politique des conflits qui menacent le monde.

42. La communauté internationale croit également très fermement que, grâce à la coopération et à l'association, nous pouvons nous attaquer aux problèmes de l'inégalité qui assaillent l'économie mondiale. Nous poursuivrons énergiquement nos efforts dans ces domaines et nous espérons pouvoir fonder notre

association sur la confiance mutuelle qui est nécessaire à la réalisation de ces objectifs importants.

43. De graves déconvenues dans les relations Est-Ouest ont constitué un des éléments fondamentaux de la détérioration de la situation internationale au cours de ces dernières années. Nous avons assisté, au cours des années passées, à des violations nouvelles et troublantes des principes sur lesquels repose l'Organisation des Nations Unies. L'occupation continue de l'Afghanistan avec la volonté évidente de l'Union soviétique de poursuivre ses objectifs en utilisant son potentiel militaire massif, a contribué à créer un climat de méfiance et de tension.

44. Les événements tragiques de Pologne depuis décembre dernier, qui ont eu lieu sous la pression, ont également sérieusement perturbé les relations globales Est-Ouest. Ces événements, survenant au cœur de l'Europe, sont un grave sujet de préoccupation pour les Dix. Les Dix ont demandé, à plusieurs reprises, que la loi martiale soit levée, que soient libérés ceux qui ont été arrêtés et que soit rétabli un dialogue sincère avec l'Eglise et Solidarité. Les Dix continueront à prier instamment les autorités polonaises de se montrer à la hauteur de leurs intentions déclarées en rétablissant les libertés civiles et amorçant dès que possible un processus de réforme en Pologne.

45. Pour endiguer les tendances négatives et pour développer des relations importantes et équilibrées entre l'Est et l'Ouest, en vue de parvenir à une détente véritable, les causes fondamentales de l'évolution négative des relations Est-Ouest devraient également être éliminées afin de rétablir le respect des principes de la Charte et de l'Acte final d'Helsinki et d'assurer une coopération réciproque et fructueuse grâce au dialogue et aux négociations. Nous avons déjà montré que nous étions disposés à contribuer à une évolution positive des relations Est-Ouest, et nous prions instamment l'Union soviétique de faire preuve d'une tendance analogue.

46. On se préoccupe généralement beaucoup, à l'heure actuelle, de la tension mondiale, du recours à la force par certains pays en contradiction avec la Charte et du déséquilibre des armes classiques et nucléaires. Cette situation crée une méfiance internationale et l'angoisse dans l'opinion publique. Cette angoisse se manifeste de différentes manières dans les Etats où la liberté d'expression est garantie. Les gouvernements des Dix reconnaissent et comprennent ces préoccupations. Il ne fait aucun doute que des préoccupations du même genre sont ressenties par les peuples des Etats où, malheureusement, la libre expression des sentiments populaires sur l'accumulation des armements et les conséquences de ce fardeau sur une économie défailante a jusqu'à présent été étouffée.

47. Il y a quelques mois, les Etats Membres se sont réunis à l'occasion de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Les gouvernements et les peuples partout dans le monde avaient placé leur espoir dans cet événement, pensant que cela donnerait un nouvel élan au processus du désarmement, entraînant ainsi la réduction des armements et des énormes dépenses militaires. Les résultats de cette session ont été décevants. Toutefois, les Dix

estiment qu'il est extrêmement important que le principe du consensus ait été maintenu. En outre, la session a confirmé inconditionnellement le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale [résolution S-10/2], la première session extraordinaire de l'espèce, en 1978. Les opinions exprimées à cette session constitueront une base utile à des discussions et à des négociations futures. Il convient également de constater que la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement a accepté de poursuivre le processus amorcé par la première session extraordinaire.

48. Les Etats membres de la Communauté européenne feront tous les efforts nécessaires pour réaliser cette tâche importante. Ils continueront à apporter leur soutien à toutes les propositions constructives menant à la réduction des armements et à l'interdiction de certains types d'armes, destinées à renforcer la confiance et à assurer la sécurité de toutes les nations. A cet égard, les Dix appuient sans réserve les efforts constructifs et réalistes qui sont faits dans le seul organe de négociation, à savoir le Comité du désarmement de Genève, et dans d'autres instances.

49. Les Dix se félicitent des négociations qui ont été entreprises cet été entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur des réductions mutuelles des armes nucléaires. Ces négociations seront, sans aucun doute, difficiles. Nous espérons, toutefois, qu'elles aboutiront à un accord rapide sur des réductions substantielles de ces armes.

50. Nous nous félicitons également des négociations menées entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur les forces nucléaires de portée intermédiaire qui se déroulent dans le cadre des entretiens sur la réduction des armes stratégiques. Il est de notoriété publique que ces armes nous préoccupent tout particulièrement. Nous espérons que ces négociations aboutiront à des résultats concrets dans un avenir rapproché.

51. Parallèlement au contrôle des armements et au désarmement dans le domaine nucléaire, des réductions importantes dans le domaine classique devraient être envisagées avec fermeté.

52. En ce qui concerne l'Europe centrale, les efforts tendant à établir un équilibre véritable des forces entre l'Est et l'Ouest, à un faible niveau, se poursuivent à Vienne depuis 1973, mais les progrès ont été lents. Toutefois, les Dix constatent que, de l'avis des participants occidentaux, les possibilités d'accord ont augmenté à la suite de la présentation de nouvelles propositions concrètes à Vienne. Leur mise en œuvre aboutirait à des réductions significatives, contribuant ainsi à des rapports plus stables entre l'Est et l'Ouest et au renforcement de la paix et de la sécurité en Europe.

53. De plus, les Dix se sont déclarés en faveur d'une conférence sur le désarmement en Europe, sur la base d'un mandat précis, pour négocier dans un premier temps des mesures importantes et contraignantes permettant d'établir la confiance et qui s'appliqueraient à toute l'Europe.

54. Les efforts tendant à améliorer les relations Est-Ouest ne devraient pas se limiter au contrôle des armements. Il y a également un très grand besoin d'un

dialogue complet entre l'Est et l'Ouest, sur les plans politique et économique. Le processus entamé par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe est la voie la plus importante vers ce dialogue. Les Dix espèrent sincèrement qu'il sera possible, lorsque la Conférence complémentaire de Madrid se réunira à nouveau en novembre prochain, de parvenir à un accord sur un document équilibré et important. Un tel document constituera un progrès tangible dans le cadre de la Conférence et contiendra un mandat précis pour une conférence sur le désarmement en Europe. De l'avis des Dix, le projet présenté par les pays neutres et non alignés est toujours un bon point de départ pour les négociations de Madrid.

55. Depuis la trente-sixième session de l'Assemblée générale et avec les événements du Liban qui ne sont que l'élément le plus récent dans la chaîne de violence et de contre-violence dans la région, la situation au Moyen-Orient ne fait que se détériorer. Au cours des derniers mois, les problèmes relatifs à cette situation ont retenu à plusieurs reprises l'attention du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Les dangers pour la paix internationale sont évidents pour tous.

56. Les Dix rappellent leur condamnation sans réserve de l'invasion israélienne du Liban. Nous sommes horrifiés par les souffrances terribles et les dégâts infligés au Liban et à sa population civile. Un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants innocents ont été tués ou blessés. Plusieurs milliers de personnes sont sans foyer. Nous sommes tout particulièrement choqués et révoltés par le massacre des civils palestiniens à Beyrouth. Les Dix ont condamné sans réserve cet acte criminel. Une enquête objective des circonstances de cet incident s'impose.

57. Les Dix réaffirment leur solidarité avec un pays amical dont la population a tellement souffert et dont la fragile stabilité est dangereusement menacée. Ils sont sûrs que le peuple libanais saura parvenir à la réconciliation nationale. La présence de certains de leurs membres dans la force multinationale établie à la demande du Gouvernement libanais, conformément aux objectifs des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, prouve que les Dix sont pleinement en faveur du rétablissement de l'autorité du Gouvernement libanais. Ils ont renouvelé leur effort pour aider à secourir et à reconstruire le pays.

M. Jamal (Qatar), vice-président, prend la présidence.

58. Les Dix réaffirment leur attachement à l'indépendance, à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale du Liban, qui sont des éléments indispensables à la paix dans la région.

59. De l'avis des Dix, l'établissement d'une paix durable au Liban exige le retrait complet et rapide des forces israéliennes de ce pays, ainsi que le départ de toutes les forces étrangères, sauf celles qui pourraient être autorisées par le Gouvernement libanais. Les Dix appuieront tous les efforts déployés dans ce sens.

60. Les événements du Liban confirment que la nécessité d'un règlement négocié complet du conflit israélo-arabe est plus urgente que jamais. Cela confirme davantage qu'il ne peut y avoir de paix réelle

ou de stabilité dans la région si les droits légitimes du peuple palestinien ne sont pas reconnus. Ainsi, nous croyons qu'il n'est ni juste ni sage pour Israël de refuser à un autre peuple le droit qu'il revendique pour lui-même.

61. Les Dix demeurent convaincus que deux principes essentiels doivent être acceptés et conciliés : le droit à l'existence et à la sécurité pour tous les Etats et la justice pour tous les peuples. Notre engagement quant au droit d'Israël à vivre dans la sécurité et dans la paix est fondamental, de même que notre engagement à l'égard du droit des Palestiniens à l'autodétermination, avec tout ce que cela implique. Cette approche se reflète bien dans le projet franco-égyptien dont le Conseil de sécurité est maintenant saisi².

62. Les Dix sont encouragés par le fait que ces principes et le besoin de les concilier sont de plus en plus acceptés comme base d'un règlement complet, juste et durable.

63. Nous nous félicitons de la nouvelle initiative américaine, telle qu'énoncée dans la déclaration du président Reagan le 1^{er} septembre 1982. Cela offre une nouvelle possibilité de progrès pacifique sur la question palestinienne et constitue un pas en avant vers la conciliation des aspirations opposées des parties.

64. Toutes les parties doivent saisir l'occasion pour entamer un processus de rapprochement mutuel aboutissant à un règlement pacifique complet. A cet égard, nous soulignons l'importance de la Déclaration finale adoptée à la Conférence arabe au sommet, tenue à Fez le 9 septembre [voir A/37/696], qui, à nos yeux, est l'expression de la volonté unanime des participants, y compris l'OLP, d'œuvrer en faveur d'une paix juste au Moyen-Orient pour tous les Etats de la région, y compris Israël. Nous demandons qu'Israël exprime la même volonté de paix.

65. Les Dix soulignent leur préoccupation à l'égard de la politique continue d'Israël dans les territoires occupés. Nous réaffirmons à nouveau que la décision d'Israël sur Jérusalem-Est et les hauteurs du Golan est contraire au droit international et, à nos yeux, est nulle et non avenue. De même, nous estimons que le programme de colonies de peuplement israéliennes dans la rive occidentale et à Gaza est illégal et constitue un obstacle important aux efforts de paix et à la création d'un climat de confiance entre les parties.

66. Les Dix voudraient que le peuple palestinien soit en mesure de faire entendre ses exigences par des moyens politiques et la négociation. Pour que les négociations soient couronnées de succès, les Dix croient que le peuple palestinien doit être en mesure d'y participer et d'y être représenté. En conséquence, les Dix estiment que l'OLP doit être associée aux négociations.

67. Les Dix poursuivent activement leurs efforts pour favoriser un règlement de paix dans ce sens. Nous reconnaissons clairement qu'il appartient aux parties intéressées de négocier un règlement durable entre elles. Les Dix poursuivront et maintiendront leurs contacts avec toutes les parties pour améliorer les conditions devant aboutir à de telles négociations.

68. Les Dix, comme cela a été dit dans leurs déclarations antérieures, sont toujours gravement préoc-

cupés par le conflit entre l'Iraq et l'Iran, qui dure maintenant depuis deux ans et qui a entraîné un grand nombre de pertes en vies et en biens. Nous demandons de toute urgence une solution pacifique au conflit, conformément aux principes adoptés par la communauté internationale, et conformément à ceux qui sont définis par les résolutions 479 (1980) et 514 (1982) du Conseil de sécurité, en date des 28 septembre 1980 et 12 juillet 1982.

69. Les Dix ont fait connaître à plusieurs occasions leur politique concernant le problème chypriote. Nous avons toujours appuyé les efforts du Secrétaire général en vue d'amener une solution durable. Sous ses auspices, les entretiens intercommunautaires ont été établis sur une base régulière. Comme l'a dit le Secrétaire général, cela ne signifie pas que les principaux éléments de fond bien connus du problème chypriote soient sur le point d'être résolus. Nous espérons sincèrement qu'on fera preuve de la bonne volonté nécessaire pour qu'il soit possible de progresser en vue d'une solution juste et durable de ce grave problème, une solution qui permettra de sauvegarder effectivement l'unité, l'intégrité territoriale et l'indépendance de la République de Chypre.

70. Les pays du continent africain sont toujours confrontés à la tâche difficile de régler leurs conflits internes et externes par des moyens pacifiques. Les Dix appuient l'Afrique dans sa recherche d'un développement pacifique. Certains que les difficultés auxquelles se heurte à l'heure actuelle l'Organisation de l'unité africaine [OUA] seront surmontées, nous espérons que cette organisation continuera de pouvoir jouer son rôle unique en tant qu'instance de l'action concertée en vue de garantir la paix sur le continent africain.

71. Les Dix sont gravement préoccupés du renouveau de tension à la frontière entre l'Ethiopie et la Somalie, qui s'est fait jour au début de juillet. Les Dix, respectueux de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les pays de la région, lancent un appel urgent pour demander aux gouvernements intéressés de s'abstenir de toute action contraire à la Charte des Nations Unies et d'œuvrer pour restaurer la paix dans la corne de l'Afrique.

72. En Afrique australe, l'indépendance de la Namibie et l'élimination de la discrimination raciale sont des buts qu'il reste à atteindre. Les Dix ont exprimé fermement à maintes reprises leur conviction que le peuple de Namibie doit avoir toute liberté de décider de son propre avenir grâce à des élections libres et justes sous le contrôle et la surveillance des Nations Unies, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

73. Nous réitérons aujourd'hui cette conviction avec le sentiment que les chances de règlement sont meilleures qu'elles ne l'ont jamais été. Encouragés par les récents progrès des négociations, nous pensons que la mise en œuvre du plan des Nations Unies est maintenant possible.

74. Les Dix réaffirment leur soutien à toutes les parties qui se sont efforcées ces mois derniers de réaliser l'indépendance, la paix et la prospérité pour la Namibie. Ils félicitent les cinq Etats occidentaux de leurs efforts inlassables dans la recherche d'une solution rapide, conformément à la résolution 435

(1978). Les Dix invitent instamment toutes les parties intéressées à favoriser l'aboutissement des négociations sans plus attendre et à s'abstenir de toute action qui pourrait compromettre les accords obtenus. Les récentes incursions de l'Afrique du Sud en Angola ne font que compliquer les négociations en cours. Les Dix condamnent ces violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Angola.

75. Il est temps à présent de faire preuve de sens politique et de courage. La Namibie demeure la responsabilité principale des Nations Unies, et la communauté internationale serait prompte à réagir contre toute tentative visant à retarder l'indépendance de la Namibie.

76. En Afrique du Sud elle-même, la situation continue de se caractériser par de nouvelles mesures restrictives et l'oppression de la majorité noire du pays. Les Dix déplorent vivement ce fait. Ils réitèrent leur condamnation sans équivoque et leur rejet de ce système de discrimination raciale institutionnalisée.

77. Etant donné l'évolution récente en Afrique du Sud, les Dix restent convaincus de la nécessité urgente de satisfaire les aspirations politiques, sociales et économiques de tous les Sud-Africains. Il est essentiel d'abolir aussi rapidement que possible le système d'*apartheid*. Les Dix continueront d'entretenir un dialogue critique avec l'Afrique du Sud pour encourager un changement pacifique dans ce pays. Ils continueront aussi d'user de leur poids en commun en tant que Communauté européenne pour essayer de faire pression sur l'Afrique du Sud en vue de mettre fin au système d'*apartheid* et d'instaurer une société où règnent justice et liberté pour tous.

78. L'occupation militaire soviétique de l'Afghanistan en 1979 — pays anciennement non aligné et indépendant — demeure une source de grande préoccupation pour le monde entier et continue d'affecter gravement la stabilité de la région.

79. Plus de 20 p. 100 de la population afghane a dû fuir le pays. Cet exode se poursuit, et des dizaines de milliers de réfugiés supplémentaires arrivent dans les camps chaque mois. La résistance en Afghanistan, que l'on n'a pas pu rompre, prouve clairement que le peuple afghan rejette le système politique qui lui a été imposé et refuse vigoureusement d'être gouverné par un régime imposé par une puissance étrangère.

80. Les Dix demandent instamment qu'on examine la proposition du Conseil européen en date du 30 juin 1981 en vue d'un règlement politique global du conflit³. Ils demeurent persuadés que seul un règlement finalement entériné par le peuple afghan et qui tienne pleinement compte de son droit fondamental à l'autodétermination permettra d'apporter une paix et une stabilité durables à la région. La proposition du Conseil européen cherche à mettre un terme à l'intervention extérieure et à établir des garanties pour empêcher de telles interventions à l'avenir, et elle tient pleinement compte des intérêts légitimes des pays de la région.

81. Les Dix notent avec intérêt les efforts entrepris par le Secrétaire général et son représentant personnel en vue de trouver une solution politique. La solution devrait être obtenue avec la participation de toutes

les parties concernées, se fonder sur les principes des résolutions des Nations Unies adoptées par une majorité écrasante de l'Assemblée générale, et inclure le retrait des troupes étrangères. Les principes de droits égaux et d'autodétermination des peuples et l'obligation de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale de tout Etat sont la base même des relations internationales.

82. Le Kampuchea a également été envahi et occupé par une puissance étrangère. Tous les efforts destinés à trouver une solution au problème kampuchéen ont échoué jusqu'à présent à cause du refus du Viet Nam d'accepter les résolutions pertinentes des Nations Unies en tant que base d'un règlement politique véritable.

83. Néanmoins, c'est avec intérêt que les Dix prennent acte de l'évolution de la situation, qui pourrait contribuer à la réalisation d'une solution politique globale. Les forces de résistance se sont rassemblées et ont annoncé la formation d'une coalition. Récemment, il y a également eu des contacts entre le Viet Nam et les autres gouvernements de la région.

84. Les Dix sont disposés à appuyer toute initiative qui vise à établir un gouvernement véritablement représentatif dans un Kampuchea neutre et indépendant. Il est grand temps que les souffrances du peuple kampuchéen cessent et que celui-ci puisse recouvrer son droit à l'autodétermination sans perturbation, intimidation ou coercition. Il ne devrait pas être impossible de trouver une solution qui réponde aux préoccupations légitimes de toutes les parties intéressées, y compris le Viet Nam.

85. Trente ans pratiquement après l'accord d'armistice, la question non résolue de Corée continue de créer une situation anormale et potentiellement dangereuse dans la région. Les Dix estiment que la réunification pacifique de la Corée devrait être recherchée grâce au dialogue et à des négociations fondées sur le communiqué de 1972⁴ entre le Nord et le Sud de la Corée.

86. Les Dix tiennent à réaffirmer l'importance qu'ils attachent à la consolidation des bonnes relations avec tous les pays de l'Amérique latine. Nos histoires se sont étroitement entremêlées au cours des siècles. Nous entretenons d'étroits liens culturels, commerciaux et familiaux. Nous partageons des valeurs nombreuses. Pour toutes ces raisons, nous entendons, tant collectivement qu'à titre individuel, développer et renforcer encore davantage nos relations avec les Etats de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud.

87. Voilà pourquoi nous déplorons les graves événements qui se sont produits récemment dans l'Atlantique Sud, où la force a été utilisée contre un membre des Dix, et ce contrairement aux principes de la Charte, notamment celui du règlement pacifique des différends, et au mépris du Conseil de sécurité. Ces événements soulignent l'importance et le respect qu'il y a lieu d'accorder à ces principes et les dangers qui découlent de leur violation ou de leur méconnaissance.

88. S'agissant tout particulièrement de l'Amérique centrale, les Dix ont fréquemment exprimé leur grave préoccupation devant la tension croissante dans cette région. Ils sont convaincus que les graves problèmes

économiques et sociaux dans la région ont provoqué une situation instable que viennent aggraver l'ingérence politique étrangère et la fourniture d'armements. Le recours croissant à la violence et les violations répétées des droits de l'homme menacent d'aggraver cette situation déjà précaire. Les Dix sont convaincus que seule la mise en œuvre d'un dialogue politique et de négociations, où participeraient toutes les forces démocratiques, permettra de parvenir à un règlement pacifique. Les solutions politiques nécessaires devraient être recherchées et trouvées par les parties aux conflits. Dans ce contexte, les Dix ont pris note avec intérêt des propositions faites par plusieurs pays de la région. En outre, ils étudient activement le moyen d'aider à améliorer la situation économique des pays de l'Amérique centrale.

89. A la veille du trente-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous devons, malheureusement, reconnaître le fait que les Etats Membres ne sont pas à la hauteur de l'obligation que leur impose la Charte et qui est de coopérer au sein des Nations Unies à la promotion du respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Au contraire, les droits de l'homme sont violés dans plusieurs parties du monde, et ces violations semblent s'accroître plutôt que diminuer. Souvent, c'est le droit le plus fondamental parmi les droits de l'homme, c'est-à-dire l'intégrité de l'individu, qui est enfreint.

90. Des assassinats arbitraires ou des exécutions dont les motivations sont politiques se produisent sur une grande échelle dans de nombreux pays. Les garanties minimales légales ne sont pas respectées. Les disparitions et la torture sont des phénomènes horribles qui se produisent quotidiennement dans un nombre croissant de pays. De nombreux prisonniers politiques, y compris des militants syndicaux, demeurent confinés. Des êtres humains sont persécutés uniquement pour des raisons idéologiques ou religieuses. Dans certains pays, individus ou groupes sont persécutés simplement parce qu'ils ont le courage de défendre la cause des droits de l'homme. Chaque fois que de tels abus se produisent, la communauté internationale a le devoir tout particulier d'intervenir activement.

91. Pour maintenir sa crédibilité, l'Organisation des Nations Unies doit réagir promptement et adéquatement à toutes les violations graves des droits de l'homme, quel que soit l'endroit où elles se produisent. Les pays de la Communauté européenne ont pris des initiatives concrètes dans ce sens. Qu'il me soit permis d'appeler l'attention de l'Assemblée sur la création d'un groupe de travail sur les personnes portées disparues, sur le Fonds volontaire des Nations Unies pour les victimes de la torture et la désignation d'un rapporteur spécial sur les exécutions sommaires ou arbitraires.

92. Le ferme engagement des Dix à garantir le respect universel des droits de l'homme se fonde sur leurs normes et leurs idéaux communs. L'individu doit être protégé contre toute violation possible par l'Etat de ses droits. La répression politique est incompatible avec la dignité humaine, de même que la discrimination sociale, l'exploitation économique et les privations pures et simples. Les droits socio-économiques ainsi que les droits civils et politiques doivent

être garantis en tant que partie essentielle d'un tout intégré.

93. La conviction fondamentale des Dix est que chaque être humain a droit au respect et à la reconnaissance de ses droits de l'homme fondamentaux dans tout pays, quel que soit son régime social ou politique. Il faut que ces droits soient garantis par l'adhésion de tous les Etats à des normes communes et à des instruments légalement contraignants, ainsi que par des mesures appropriées pour en assurer le contrôle sur le plan international.

94. L'économie mondiale fait face actuellement à la plus grave récession depuis la seconde guerre mondiale. Cette récession a affecté presque tous les pays, développés et en développement, mais tout particulièrement les moins développés. Le taux de croissance annuel est tombé à 1 p. 100 seulement à l'échelle mondiale. L'inflation, les taux d'intérêt et le chômage sont des problèmes plus graves que jamais. Par ailleurs, la récession mondiale a une fois de plus démontré clairement l'interdépendance économique entre tous les pays et toutes les parties du monde. Elle a montré que la croissance économique tant dans les pays développés qu'en développement est la clé d'un progrès soutenu dans l'économie mondiale. A vrai dire, nous sommes convaincus qu'une croissance soutenue dans les pays en développement aboutira à la stabilité et à la prospérité pour les pays développés et les pays en développement. Afin de parvenir à la croissance mondiale, il est, cependant, nécessaire de travailler ensemble et, grâce à une coopération internationale accrue, de favoriser le redressement de l'économie mondiale.

95. Le système commercial mondial ouvert consacré dans le GATT a bien servi l'économie mondiale. Il devrait être maintenu et renforcé davantage. La Communauté a pu voir que le démantèlement des barrières commerciales a été l'un des facteurs les plus importants de la croissance économique. Nous espérons donc que la réunion ministérielle du GATT qui se tiendra en novembre, réaffirmera son adhésion aux règles commerciales internationales, renforcera la résistance aux pressions en vue de mesures protectionnistes et favorisera une meilleure participation des pays en développement au commerce mondial et au système commercial international.

96. Un commerce accru est particulièrement vital pour les pays en développement, et de meilleures conditions pour le commerce Nord-Sud devraient être une question prioritaire à la réunion ministérielle du GATT. Dans ce contexte, la Communauté reconnaît la nécessité de prix justes et stables pour les producteurs des produits de base. La mise en œuvre de l'accord sur un fonds commun pour les produits de base⁵ et l'élargissement des accords sur les produits de base pourraient constituer un pas important dans cette direction. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt la discussion constructive sur les perspectives générales du commerce et du développement à la sixième session de la CNUCED, qui aura lieu l'an prochain.

97. Grâce à la deuxième Convention de Lomé d'octobre 1979, la Communauté européenne est parvenue, quant à elle, à garantir aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique des bénéfices accrus dans leurs

échanges commerciaux avec la Communauté. Elle a également contribué au développement économique et social de ces Etats en accroissant le montant de son aide. En outre, l'accès aux marchés de la Communauté pour tous les pays en développement a été amélioré grâce au système généralisé de préférences et autres instruments de la Communauté européenne.

98. Il est extrêmement important que les objectifs établis par la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 35/56] soient réalisés. Les objectifs dans le domaine de l'assistance officielle au développement et les efforts en vue de les réaliser malgré les difficultés économiques font partie intégrante de cette stratégie. Bien que les Etats membres de la Communauté se heurtent à des difficultés budgétaires, ils restent acquis à l'objectif de 0,7 p. 100 du produit national brut. Nous prions instamment les autres de faire tous leurs efforts pour atteindre ce but. La stagnation du volume d'assistance aux pays en développement et aux institutions multilatérales de financement en matière de développement a engendré une inquiétude croissante au sein de la Communauté. Nous pensons qu'il est particulièrement important de préserver les institutions multilatérales à un moment où les pays en développement font face à des difficultés considérables. Nous sommes prêts à participer — et nous en appelons aux autres pour qu'ils fassent de même — à tous les efforts allant dans ce sens.

99. Nous nous félicitons de la solution qui a été trouvée à Toronto pour résoudre le problème du financement de la sixième reconstitution de l'Association internationale de développement. Les pays de la Communauté ont beaucoup aidé à parvenir à cette solution. Nous considérons aussi que le consensus pour arriver à un accord d'ici le mois d'avril sur la révision du huitième quota du Fonds monétaire international [FMI] est un important pas en avant. Dans ce contexte, la Communauté estime que le FMI doit jouer un rôle croissant en tant que première institution monétaire mondiale. En outre, nous considérons que les flux non concessionnels jouent leur rôle en favorisant le développement économique des pays en développement.

100. La nécessité de faire des efforts particuliers pour trouver des solutions au grave problème de la faim dans le monde a été reconnue dans de nombreuses réunions internationales importantes. La Réunion internationale sur le commerce et le développement, tenue à Cancún en octobre dernier, a donné un élan politique important dans ce domaine. La réunion de Rome du Programme alimentaire mondial en avril dernier a rassemblé toute la communauté des pays donateurs pour examiner de nouvelles lignes d'action dans ce domaine. La réunion ministérielle du Conseil alimentaire mondial a adopté, en juin dernier, un certain nombre de conclusions et recommandations pertinentes auxquelles nous adhérons pleinement.

101. Le Conseil a mis l'accent, à juste titre, sur la nécessité impérieuse de traiter efficacement des problèmes alimentaires de nombreux pays africains. La Communauté et ses Etats membres sont particulièrement sensibles au problème de la faim. L'an dernier, tant au titre de la Communauté qu'à titre individuel, plusieurs mesures concrètes ont été prises. En au-

tomne dernier, la Communauté a approuvé un plan d'action pour combattre la faim dans le monde qui comprend, entre autres, l'octroi d'une aide alimentaire exceptionnelle aux pays les moins développés, ce qui a permis à la réserve alimentaire internationale d'urgence d'atteindre son but pour la première fois. Un autre champ d'action important dans lequel nous sommes actifs, c'est l'assistance aux stratégies alimentaires nationales dans les pays en développement.

102. La Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris, a beaucoup contribué à attirer l'attention de la communauté internationale sur le sort de ces pays. La Communauté et ses Etats membres ont pris une part active à l'élaboration et à l'adoption du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 1980⁶ et ils restent engagés à atteindre ces buts, y compris l'objectif des 0,15 p. 100 consacrés à l'aide officielle au développement des pays les moins avancés tel que défini à la Conférence de Paris. Cet objectif a déjà été atteint par plusieurs pays de la Communauté européenne. A l'heure actuelle, pas moins de 70 p. 100 de tous les engagements bilatéraux de l'aide publique au développement accordée par les pays industrialisés aux pays les moins avancés proviennent de la Communauté et de ses Etats membres.

103. La Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables a représenté un effort important de la communauté internationale en vue de trouver des solutions globales aux problèmes énergétiques, notamment les problèmes très graves des pays en développement. Nous appuyons le Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables⁷ et continuerons à contribuer de manière constructive à sa mise en œuvre. Le Comité intérimaire des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, lors de sa session tenue à Rome en juin dernier, a fait quelques progrès dans cette direction. Nous participerons de manière constructive aux efforts déployés à cette session de l'Assemblée générale pour traiter des problèmes en suspens, en particulier de ceux concernant la suite à donner, sur le plan financier et institutionnel, à la Conférence de Nairobi. Enfin, la Communauté réitère son appel pour que l'on réponde rapidement à la proposition de créer une filiale énergétique de la Banque mondiale qui contribuerait à accroître les ressources financières disponibles pour les pays en développement sur un plan multilatéral.

104. Mais si nous sommes préoccupés de l'état de l'économie mondiale, nous ne devons pas oublier les problèmes que posent la détérioration constante de l'environnement et l'amenuisement des ressources naturelles. La Communauté s'associe donc aux préoccupations exprimées à la session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE, qui s'est tenue à Nairobi au mois de mai, à propos de la nécessité de gérer sagement et de préserver l'environnement mondial et les ressources naturelles en tant que condition d'un développement soutenu. Elle poursuivra ses efforts en vue de parvenir à ces objectifs essentiels.

105. Comme la Communauté européenne le prône depuis plusieurs années, il faut arriver à donner une suite concrète, orientée sur l'action, au dialogue Nord-Sud. La Communauté se félicite de la proposi-

tion initiale du lancement de négociations globales englobant toutes les questions importantes de l'économie mondiale. Nous avons tous déployé des efforts constants pour établir la base nécessaire aux négociations. Nous nous félicitons donc du dernier projet de résolution des pays en développement et nous appuyons la réaction du Sommet économique de Versailles. Les quatre amendements proposés au Sommet devraient être considérés comme des éclaircissements qui respectent pleinement l'équilibre et l'esprit du projet de résolution des pays en développement. Nous demandons à tous les Etats Membres d'appuyer ces amendements afin de saisir cette occasion de parvenir à un accord sur le lancement des négociations globales à cette session. En cas d'échec, nous pourrions bien laisser passer ce qui est peut-être une occasion propice, c'est-à-dire le moment de la décision.

106. Le tableau bien sombre que je viens de dresser ne doit toutefois pas susciter le désespoir. Il faut, au contraire, trouver des forces nouvelles et redoubler d'efforts pour renverser ces tendances déplorables. Les pays de la Communauté européenne sont prêts à assumer leur part de ce lourd fardeau et ils promettent de coopérer pleinement à tous les efforts en vue de donner un élan soutenu à la recherche de la solution de ces problèmes fondamentaux.

107. L'instance où déployer ces efforts existe déjà, ici, aux Nations Unies. L'universalité de l'Organisation est l'un de ses biens les plus précieux et ne devrait pas être remise en cause. Les principes que nous devrions nous fixer comme but pour nos efforts sont déjà définis à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies.

108. Servons-nous des Nations Unies et des institutions spécialisées, conformément aux objectifs pour lesquels elles ont été créées. N'essayons pas de les détourner de leurs fonctions pour des gains de propagande à court terme.

109. Réaffirmons notre engagement envers la Charte. Ne le diluons pas par des initiatives qui font des choix parmi ses dispositions.

110. Prouvons que nous avons la volonté et la perspicacité nécessaires pour être unis face aux défis auxquels nous sommes confrontés.

111. J'en ai terminé avec ma déclaration faite au nom de la Communauté européenne et de ses 10 Etats membres. Je renonce à faire un discours au nom du Gouvernement danois. Je terminerai simplement en citant les paroles suivantes du philosophe danois Piet Hein :

“Si l'on veut la paix,
ce que nous devons
faire
pour la préserver
c'est, premièrement,
gagner la confiance mutuelle
et, deuxièmement,
en être digne.”

112. M. GHALI (Egypte) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de vous féliciter à l'occasion de votre élection au poste de président de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Au nom de mon gouvernement et au

nom de mon peuple, je voudrais également présenter mes sentiments chaleureux au grand peuple hongrois et au Gouvernement de la Hongrie que vous représentez à bon droit.

113. Je voudrais aussi rendre hommage à votre prédécesseur, M. Ismat Kittani, pour l'habileté et la manière exemplaire avec lesquelles il a dirigé les travaux de la trente-sixième session.

114. Votre déclaration d'ouverture était un récit éloquent des événements de l'année écoulée depuis que nous nous sommes réunis ici même, l'année dernière, à la même époque. Ce furent des événements extrêmement importants qui ont projeté une ombre des plus lugubres sur la vie internationale. Ces événements étaient chargés de graves dangers menaçant à la fois les questions relatives à la guerre et à la paix et celles relatives au développement.

115. Il y a deux ans, l'Egypte a préconisé un temps d'arrêt, pendant lequel on se livrerait sérieusement à la réflexion. Comme l'on s'en souviendra, dans notre déclaration à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, nous lancions un avertissement en ces termes :

“Les événements récents et inquiétants qui constituent un défi à l'ordre international et à la Charte, cette Charte à laquelle nous avons adhéré depuis 1945, n'ont pas seulement créé des perturbations politiques parfois proches du chaos.”
[16^e séance, par. 41.]

Nous avons ajouté qu'à notre avis :

“Le moment est venu de faire une évaluation objective de l'ordre politique actuel et de se pencher sur l'efficacité du système international existant. En conséquence, le Gouvernement égyptien va proposer, dans un proche avenir, la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour s'occuper de cette question dans son ensemble.” [*ibid.*, par. 51.]

116. Nous avons soulevé cette question et l'avons présentée à l'examen de l'Assemblée lors de la trente-cinquième session. Au demeurant, les événements que nous avons connus depuis devraient tout au moins confirmer le bien-fondé de notre proposition. A cet égard, j'estime qu'il est tout à fait approprié de rendre un hommage particulier au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar. Son rapport sur l'activité de l'Organisation fournit une excellente analyse de la situation internationale ainsi que du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre du système international. J'appuie toutes les propositions contenues dans ce rapport.

117. Il est grand temps que l'on aborde avec efficacité, fermeté et honnêteté les différents problèmes auxquels nous sommes confrontés. Avant toute chose, il faut se consacrer aux problèmes de la guerre et de la paix. Au cours de l'année dernière, nous avons été les témoins de l'invasion du Liban, de la destruction de Beyrouth, de la guerre des îles Falkland (Malvinas), de la poursuite de la guerre entre l'Iran et l'Iraq, de la situation en Afghanistan, de la situation qui règne au Kampuchea, de la situation en Corée, de l'impasse dans laquelle se trouve le problème de Chypre ainsi que des possibilités de danger en Amérique centrale, en Afrique et au Moyen-Orient.

118. Les problèmes auxquels nous devons faire face ne se limitent pas au domaine politique; ils sont imbriqués avec les problèmes économiques, sociaux et culturels ainsi qu'avec les questions relatives aux droits de l'homme. Un certain nombre de sessions extraordinaires de l'Assemblée générale ont été tenues pour examiner divers problèmes et questions, tels que le problème palestinien, la question de la Namibie, la situation en Afghanistan, le nouvel ordre économique international ainsi que le problème du désarmement. Mais quel a été le résultat de ces sessions ? Les résolutions qui ont été adoptées n'ont pas été mises en œuvre. Elles sont restées lettre morte, contribuant ainsi davantage à l'affaiblissement des Nations Unies tout en mettant l'accent sur la paralysie du système international. Un tel état de choses n'est pas conforme aux aspirations des peuples qui tendent à la recherche de la paix, du progrès et de la justice. L'ordre politique actuel, avec ses principes et ses conventions, n'a été établi que pour garantir la réalisation et la jouissance de ces objectifs. La persistance des conditions présentes ne peut qu'aboutir à une grave désintégration de la trame des relations internationales.

119. Compte tenu de ces événements, le Gouvernement égyptien renouvelle sa proposition tendant à convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour examiner la situation dans son ensemble et, notamment le rôle de l'Organisation, afin de permettre à tous les Etats Membres de débattre de cette question dans les moindres détails. En un mot, nous demandons à l'Assemblée générale de centrer et d'intensifier la discussion à propos de l'ordre international dans son ensemble, de la viabilité du système politique actuel, du rôle des Nations Unies et, en particulier, du système de sécurité collective, comme la délégation de la Sierra Leone l'a justement signalé lors de la discussion sur l'inscription de cette question à l'ordre du jour de la présente session.

120. Toutes ces questions sont extrêmement importantes pour tous les peuples du monde et, en conséquence, elles doivent être examinées par leurs représentants sur un pied d'égalité. Ainsi, le Conseil de sécurité serait invité à examiner la situation à la lumière des conclusions de l'Assemblée générale. Le système de réunions périodiques, prévu par l'Article 28 de la Charte, constituerait probablement un point de départ approprié pour que le Conseil puisse s'acquitter, à cet égard, de ses responsabilités. Le Secrétaire général a un rôle essentiel à jouer dans ce contexte, mais il faut qu'il dispose des ressources nécessaires et des moyens appropriés qui lui permettraient d'aider le monde à s'engager dans une nouvelle phase d'action constructive dans le but d'établir des conditions plus stables.

121. La situation économique internationale actuelle est une source de vives préoccupations en raison des conditions économiques néfastes auxquelles sont confrontés les pays développés comme les pays en développement, leurs effets se faisant sentir plus durement encore dans le tiers monde. Les pays du tiers monde ont souvent soutenu que la révision des structures actuelles des relations économiques internationales s'imposait et que la vie économique devait reposer sur les principes de la justice et de l'association. Nous devons tous redoubler d'efforts et faire

preuve de la volonté politique qui nous conduira à un ordre économique à la fois juste et efficace.

122. Nous nous inquiétons, car aucun signe encourageant n'apparaît à l'horizon économique international; nous discernons plutôt une tendance, chez certains, à résoudre leurs problèmes économiques dans l'isolement. Et cette tendance ne fait que renforcer les divergences qui sont l'apanage du climat international. Certains pays industrialisés vont jusqu'à mettre en cause l'efficacité de l'aide économique fournie par les organisations internationales. Et c'est là l'une des raisons essentielles des crises aiguës que traverse le PNUD, qui doit faire face à une réduction sensible de ses ressources financières du fait de la diminution des contributions volontaires des pays donateurs, situation qui a entraîné une baisse de 40 p. 100 dans les programmes par pays destinés aux nations en développement. Cela ne manquera pas d'avoir un effet négatif sur les programmes de développement économique et social de ces pays, sans parler du discrédit jeté sur la notion de coopération et d'interdépendance qui constitue la cheville ouvrière des Nations Unies.

123. Certaines des questions inscrites dans le cadre du dialogue Nord-Sud sont devenues plus pressantes, d'où la nécessité d'en aborder résolument l'examen et d'y trouver les solutions qui s'imposent. En tête de ces questions, il y a celle des négociations globales en vue de la restructuration de l'ordre économique international. Les consultations à propos de ces négociations entrent dans leur troisième année et nous ne parvenons pas à sortir de ce cercle vicieux.

124. Néanmoins, nous ne désespérons pas de voir les parties trouver un terrain d'entente qui les conduise à réaliser cet objectif, à condition que la volonté politique soit la plus forte chez certains et qu'ils se dirigent résolument vers une réforme véritable de l'ordre économique international.

125. Le Groupe des 77 n'a ménagé aucun effort afin de lancer les négociations globales Nord-Sud et que celles-ci soient aussi complètes que complémentaires. Malheureusement cet objectif n'a pu être atteint en raison de la position intransigeante qu'ont adoptée certains pays industrialisés. Nous n'avons d'autre choix que de redoubler d'efforts pour que les nations industrialisées fassent preuve de plus de souplesse et comprennent mieux les problèmes des pays en développement. La communauté internationale est de plus en plus convaincue de la nécessité de revoir la structure actuelle des relations économiques internationales qui doivent reposer sur le principe de l'équité, de l'association et de l'interdépendance internationale.

126. Les pays en développement n'ont ménagé aucun effort pour donner l'élan nécessaire à la coopération économique entre eux et pour mettre en œuvre le principe de l'autonomie individuelle et collective. Le Programme d'action de Caracas⁸ est sans aucun doute une étape positive vers des relations économiques équilibrées entre le Nord et le Sud. Un examen d'ensemble des réunions qui ont eu lieu depuis celle de Caracas — en mai 1981 — jusqu'à celle de Manille — en août de cette année — fait apparaître les efforts qui ont été faits ainsi que le désir sincère qu'ont les pays en développement, malgré leurs res-

sources limitées, d'assurer le succès du Programme d'action de Caracas et le bon démarrage d'une longue coopération économique entre eux.

127. L'Égypte a toujours eu à cœur de renforcer ses relations avec les pays en développement. Nous croyons à une telle coopération, et plus particulièrement dans le domaine technique. Des programmes d'échange des compétences et des techniques se sont concrétisés par des bourses et la formation d'étudiants et de stagiaires en provenance de différents pays en développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

128. Pays non aligné et non nucléaire particulièrement concerné par les problèmes de sécurité internationale et de développement, l'Égypte a une position bien établie fondée sur le plein appui à la participation effective aux efforts et mesures visant à conduire à un désarmement général et complet sous contrôle international efficace.

129. La convocation de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a été, cette année, un événement d'une très grande importance qui a rempli d'espoir l'humanité éprise de paix. Notre déception a donc été grande quand cette session n'a pu parvenir à un accord sur un programme global de désarmement dans le cadre d'un calendrier spécifique assorti de mesures concrètes et efficaces qui enrayent la course aux armements tant nucléaires que classiques. Cet échec est une occasion manquée d'atteindre l'objectif du désarmement et de garantir ainsi un monde sûr et pacifique.

130. Cependant, l'échec de cette session ne doit pas nous faire perdre tout espoir. Armés de notre volonté politique, nous — les gouvernements et les peuples — devrions être capables d'aplanir nos divergences. Et nous voudrions insister sur la responsabilité qui est celle des puissances nucléaires, notamment des superpuissances, et qui découle de leurs obligations internationales consistant à garantir la paix et la sécurité dans le monde, responsabilité qui incombe aussi de manière collective à tous les Etats.

131. L'Égypte contribue inlassablement à l'objectif de paix partout dans le monde, et plus particulièrement au Moyen-Orient. A cet effet, elle a pris l'initiative de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et a recherché les moyens de donner forme à cette idée tout au long des huit dernières années.

132. La déclaration faisant du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires constituerait un élément très important qui permettrait de réduire les tensions et d'éliminer l'instabilité dans la région. La réalisation de cet objectif exigerait des mesures appropriées et effectives pour déterminer la meilleure méthode pour mener à bien ce projet.

133. Auparavant déjà, l'Égypte a suggéré que le Secrétaire général envoie un représentant spécial auprès des parties intéressées de la région pour étudier leurs vues sur les moyens qui permettraient de parvenir à ce résultat. Cette proposition, selon nous, peut constituer un pas important dans cette direction. La création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient contribuerait à la sécurité de la Méditerranée et renforcerait la sécurité africaine qui

est liée à la déclaration de la dénucléarisation de l'Afrique et à celle faisant de l'océan Indien une zone de paix.

134. Après avoir adhéré il y a environ un an au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'Égypte renouvelle sa volonté d'assurer le respect international des objectifs de ce traité, estimant qu'il peut contribuer à trouver un système efficace de non-prolifération et assurer ainsi le droit de tous les Etats à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. A cet égard, nous appuyons sans réserve la position des pays non alignés, qui met l'accent sur les garanties absolues propres à protéger la sécurité des pays non nucléaires. Mais les puissances nucléaires doivent assurer ces pays que les armes nucléaires ne seront pas utilisées contre eux. Maintenant que les signataires non nucléaires au Traité se sont acquittés de leurs obligations, l'Égypte insiste auprès des puissances nucléaires pour qu'elles respectent leurs engagements en vertu du Traité.

135. Il ressort clairement de la situation internationale, qui est due aux conflits qui l'affectent et aux guerres qui font maintenant rage, que toute approche partielle pour traiter d'un problème sans tenir compte des autres — qu'il s'agisse du désarmement, du nouvel ordre économique ou de la sécurité collective — ne permettra pas de remédier efficacement aux problèmes du système politique international. Cela m'amène à renouveler la proposition que nous avons déjà faite concernant la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen approfondi de l'ensemble du système politique international et du rôle des Nations Unies. Ce faisant, nous nous acquitterions de notre responsabilité en ce qui concerne l'instauration d'un système politique international plus juste et plus sûr.

136. En tant que pays africain, l'Égypte passe actuellement par l'étape cruciale que traverse le continent africain. Nous assistons aux tentatives qui sont faites pour éluder le plan des Nations Unies pour la Namibie, à la poursuite de l'*apartheid* en Afrique du Sud, à la grave situation qui sévit dans la Corne de l'Afrique et aux divergences que suscite la question du Sahara occidental. De plus, la poursuite de certaines politiques imprudentes font peser une menace sur l'unité de l'Afrique, sur l'intégrité territoriale des Etats et la sécurité des peuples de ce continent. Nous connaissons les difficultés auxquelles s'est heurtée l'OUA depuis la trente-huitième session du Conseil des ministres, qui s'est tenue en février à Addis Abeba, au sujet de la question de l'affiliation du Sahara occidental. Cette question a suscité des divisions au sein de l'OUA, qui menacent la survie de cette organisation. Néanmoins, profondément convaincus de la nécessité de maintenir l'unité africaine et compte tenu de l'intérêt qu'il y a à sauvegarder la viabilité de l'OUA, nous avons en Égypte adopté une ferme position : les divergences, aussi profondes soient-elles, doivent être réglées dans un esprit de réconciliation selon les véritables traditions africaines. L'Égypte a foi en la capacité de l'Afrique de faire preuve de sagesse africaine et de résoudre les divergences survenues en février dernier, qui ont interrompu les travaux de l'OUA à un moment où la nécessité d'une action coordonnée et collective au sein de cette organisation ne s'était jamais autant fait sentir.

137. Parmi les problèmes cruciaux en Afrique, il y a celui que pose la situation en Afrique australe où l'Afrique du Sud continue de défier la communauté internationale en renforçant sa politique de discrimination raciale et d'*apartheid* qui a été condamnée par toute l'humanité sans considération de croyance, d'idéologie ou de religion. L'Égypte appuie vigoureusement toutes les résolutions internationales qui demandent que des sanctions soient imposées contre l'Afrique du Sud tant qu'elle ne renoncera pas à sa politique qui bafoue les principes élémentaires des droits de l'homme. De plus, l'Égypte invite tous les Etats à participer efficacement à l'application des sanctions.

138. Nous condamnons la politique raciste de l'Afrique du Sud tout comme nous condamnons sa politique colonialiste en Namibie. Bien que quatre années se soient écoulées depuis l'adoption de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, qui énonce le plan des Nations Unies pour un règlement pacifique de la question de Namibie, la région n'a toujours pas accédé à l'indépendance en raison de l'intransigeance du régime raciste colonialiste de Pretoria.

139. Nous connaissons tous les efforts déployés par la SWAPO, représentant légitime du peuple namibien, pour adopter une attitude raisonnable en vue de parvenir à un règlement pacifique du problème. Nous connaissons tous les manœuvres auxquelles s'est livrée l'Afrique du Sud pour perpétuer son occupation illégale de la Namibie et y établir un régime à la quisling.

140. La SWAPO et les Etats africains ont connu l'amertume et la frustration découlant de ces manœuvres sans fin. La dernière de ces manœuvres remonte à peine à quelques semaines. Après que le groupe de contact occidental eut envoyé sa lettre concernant l'accord auquel on était parvenu sur les principes constitutionnels⁹, le Premier Ministre de l'Afrique du Sud a trouvé un nouveau stratagème pour entraver l'accord, en introduisant des éléments étrangers à la question de Namibie et également au plan des Nations Unies. Nous demandons au groupe de contact occidental d'exercer toute pression sur l'Afrique du Sud pour l'amener à exécuter le plan des Nations Unies qu'elle avait approuvé en principe en 1978.

141. S'agissant de l'Afrique, je ne peux que souligner l'un des problèmes les plus graves dans l'histoire du continent : la question du Sahara occidental. Les résolutions adoptées à la dix-huitième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA¹⁰ à Nairobi en juin 1981, et les décisions prises en août 1981¹¹ et février 1982 [voir A/37/570/Rev.2] par le Comité de mise en œuvre de l'OUA constituent une base solide pour un règlement pacifique tenant compte du droit à l'autodétermination, qui assurerait la stabilité dans la région. Les événements négatifs qui ont suivi en vue d'imposer des conditions nouvelles non fondées sur un consensus ont non seulement compliqué la question du Sahara occidental mais encore menacé la vie politique du continent.

142. Nous lançons un appel à nos pays frères, parties au problème que connaît l'OUA, pour qu'ils cherchent une approche pacifique au conflit et évitent le recours à la force. Nous croyons également de notre devoir de demander le respect de la charte de l'OUA, qui interdit l'intervention dans les affaires intérieures de

ses Etats membres. Nous demandons également la sauvegarde de leur indépendance, de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale ainsi que la sécurité de leurs peuples.

143. Puisque je passe en revue la situation en Afrique, je voudrais faire part de certaines bonnes nouvelles. Au cours des quelques jours qui vont suivre, on assistera à un événement important. L'Égypte et le Soudan vont établir une nouvelle charte d'intégration, une charte établissant un cadre organisationnel et fondamental reflétant la volonté politique des deux pays d'accélérer leur développement par la mise en œuvre d'un certain nombre de projets dans les domaines économique, social et culturel. La charte prévoit un conseil présidentiel pour les questions d'intégration, un parlement de la "Vallée du Nil" avec environ 60 parlementaires représentant les deux peuples, ainsi qu'un secrétariat général devant agir en tant qu'exécutif pour surveiller les projets d'intégration devant être financés par un fonds spécial.

144. Le but de l'intégration et sa charte visent à créer une coopération régionale en tant que modèle et noyau et qui, à l'avenir, pourrait englober les neuf pays du bassin du Nil. Il convient de rappeler que, en 1980, la Conférence de l'OUA a souscrit au Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique¹², lorsqu'elle a décidé que la coopération régionale africaine constituait un bastion pour le développement économique et social en Afrique. Le plan d'intégration entre l'Égypte et le Soudan est pleinement conforme au plan de Lagos, et il est de bon augure, car il permet d'espérer le bien-être et la prospérité pour les peuples de la Vallée du Nil, au nord comme au sud.

145. En tant que membre fondateur du mouvement non aligné, l'Égypte déclare avec force qu'il n'y a pas de variante possible pour la politique de non-alignement. Le non-alignement est la seule voie permettant de garantir la sécurité du tiers monde et de faire face aux politiques de polarisation, de blocs, de pactes et d'affrontement. Le non-alignement est indubitablement la seule dissuasion possible pour les politiques d'hégémonie, d'expansion et de domination. Le mouvement non aligné a été créé pour répondre aux aspirations de nations nouvelles qui venaient à peine de laisser derrière elles les batailles pour la libération. Le mouvement comprend également des peuples et des nations qui sont encore engagés dans une lutte amère pour liquider les vestiges du colonialisme et venir à bout de la dépendance, du retard et du racisme et pour défendre les droits et la dignité de l'homme.

146. Le rôle actif et historique joué par les pionniers et fondateurs du mouvement mérite un hommage spécial de notre part à tous. Aujourd'hui, nous nous souvenons de grands dirigeants tels que Tito, Nehru et Abdel Nasser, qui ont mis au point pour nous les objectifs élevés et les nobles moyens d'y parvenir. Nous pensons que les valeurs et les principes pour lesquels ils ont lutté méritent des efforts soutenus afin de garder leur pureté, leur essence et leur originalité.

147. En fait, de grandes réalisations ont été accomplies : la composition du mouvement s'est élargie, puisqu'il comprend aujourd'hui la majorité des Etats

du monde. Mais en revanche, toute une série de problèmes regrettables ont surgi, dont les plus graves sont ceux qui affectent les rangs des pays du mouvement.

148. Nous avons dû faire face à une intervention directe et indirecte dans les affaires intérieures des pays non alignés. Nous avons fait l'expérience de pratiques militaires aventuristes et d'une politique de puissance s'exerçant directement ou par personne interposée. Le mouvement a été pénétré par une tendance simpliste et détournée visant à diviser le monde en alliés naturels et en ennemis naturels. De plus, le mouvement a été arbitrairement surstratifié, ce qui a approfondi les divergences et la dissension, en détournant le mouvement et en sapant sa vitalité.

149. Les défis auxquels doit faire face le mouvement méritent que tous ceux d'entre nous qui sont soucieux de préserver son caractère non aligné essaient de le diriger dans une voie qui soutiendra ses principes et ses idées, en rejetant les formules rigides. C'est pour moi une grande satisfaction de noter qu'à l'intérieur du mouvement, la situation est bien meilleure qu'il y a quelques années. Cela est dû aux Etats membres, qui, pour la plupart, ont résolument défendu cette importante structure et ont adhéré à ses principes véritables afin de rétablir le non-alignement sur sa voie initiale et de faire face aux périls de la guerre froide entre les superpuissances. L'expérience nous a appris que les pays petits et en développement sont généralement ceux qui, en définitive, supportent le poids des conséquences de la guerre froide.

150. Le grand édifice de notre mouvement, auquel le président Hosni Mubarak a renouvelé son attachement, est pour nous un credo et un principe constant de notre politique étrangère sous l'égide du nouveau commandement de l'Egypte.

151. Il conviendrait ici, de reconnaître les efforts qui ont été déployés récemment pour épargner la fragmentation du mouvement par suite de l'insistance de certains pays à changer le lieu de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui était prévue à Bagdad. Nous saluons l'attitude constructive du Gouvernement iraquien, qui n'insiste pas pour que Bagdad soit le lieu de la conférence, et nous remercions le Gouvernement indien d'avoir accepté d'accueillir la Conférence; nous demandons instamment que nos rangs se resserrent, afin que les pays non alignés puissent garder l'approche positive qu'ils ont choisie.

152. Récemment, le Moyen-Orient a été le théâtre d'événements très tragiques; il a fait l'objet de guerres dévastatrices et de vagues de destruction sans précédent. Entre-temps, et malgré l'angoisse, l'espoir d'un règlement juste qui tienne compte des droits de toutes les parties sans exception ne s'est pas éteint. L'Egypte, qui assume une responsabilité particulière dans cette région, a été à l'avant-garde du champ de bataille lorsque la guerre était le seul moyen de traiter de la situation. De même, l'Egypte a été à l'avant-garde avec les négociateurs lorsque le moment a été propice et que l'équilibre a été rétabli.

153. L'Egypte déclare de la façon la plus formelle qu'elle ne peut se permettre d'accepter une situation où une partie au conflit s'arroge le rôle d'arbitre, menant des guerres, provoquant la destruction et

perpétrant l'agression. L'Egypte n'acceptera jamais l'agression israélienne contre l'Iraq et l'annexion par Israël du territoire syrien des hauteurs du Golan ou l'occupation par Israël du Liban. L'Egypte rejette complètement la politique d'agression totalement irresponsable déchaînée contre le peuple palestinien ainsi que contre l'OLP.

154. Il incombe à Israël de se rendre pleinement compte que l'Egypte ne tolérera jamais qu'on élude la question de Palestine; elle ne tolérera jamais la dispersion des Palestiniens, ni les actes criminels perpétrés contre le Liban et contre les Palestiniens.

155. Si Israël exige que l'on respecte sa souveraineté, son intégrité territoriale et sa sécurité, cela ne peut être réalisé que dans la réciprocité. Si Israël exige que l'on respecte ses droits et les droits de son peuple à la vie et à l'existence, Israël doit respecter les droits du peuple palestinien à la vie et à l'existence.

156. Il ne devrait pas y avoir deux poids, deux mesures. Les politiques d'Israël ne devraient pas se fonder sur des considérations telles que des privilèges qu'il se serait lui-même arrogés par rapport à d'autres pays et d'autres peuples. Cela devrait être parfaitement clair pour les dirigeants d'Israël. Dans ce contexte, Israël est parfaitement responsable de toutes ses actions. Israël, en vertu des dispositions de la Charte, des normes du droit international, des résolutions du Conseil de sécurité et des dispositions des accords égypto-israéliens, s'est engagé à respecter les droits légitimes du peuple palestinien, et avant tout son droit à la vie, à l'existence et à l'autodétermination.

157. Si Israël ne comprend pas ou choisit de ne pas comprendre, il fait fi de la légalité internationale, il fait montre de mépris pour la Charte et passe outre aux normes du droit international et à vrai dire, il aura répudié les accords de paix.

158. Néanmoins, si Israël continue de mettre en avant ses préoccupations pour sa sécurité, nous, de notre côté, affirmons en toute sincérité que ces préoccupations défient la logique et la raison. La sécurité d'Israël se résume en un mot : l'établissement de la paix fondée sur la justice. Ni l'accumulation des armes, ni l'argent, ni les invasions, ni les colonisations ou les déplacements de milliers de personnes ne garantiront la sécurité à Israël. La paix signifie la sécurité pour tous, fondée sur la justice pour tous. C'est la seule porte ouverte à la sécurité et à la stabilité.

159. Lorsque l'Egypte a entamé le processus de paix avec la visite du président Sadat à Jérusalem, cela visait à atteindre les objectifs suivants : Premièrement, la reconnaissance par Israël du peuple palestinien et de l'existence des droits légitimes du peuple palestinien. Deuxièmement, l'acceptation par Israël de négocier avec les représentants du peuple palestinien. Troisièmement, l'élection libre d'une autorité palestinienne qui assumerait les pleins pouvoirs dans les territoires palestiniens occupés en tant qu'arrangement provisoire. Quatrièmement, le retrait de l'administration militaire et civile israélienne des territoires occupés, ainsi que le début du retrait des forces d'occupation israéliennes, étant entendu que les forces restantes pendant la phase de transition seraient redéployées dans des camps et lieux bien précis. Cinquièmement, le lancement des négociations entre

les Israéliens et les Palestiniens sur le statut définitif de la rive occidentale et de la bande de Gaza qui sont occupées; en d'autres termes, le rejet total des prétentions expansionnistes et annexionnistes, et des revendications de souveraineté prônées par Israël, ainsi que le rejet total de toute mesure unilatérale ou arbitraire. Sixièmement, il est inévitable que le peuple palestinien exerce son droit à l'autodétermination y compris le droit d'instaurer son propre Etat ou toute forme d'arrangement accepté par le peuple palestinien dans le cadre de la légitimité internationale.

160. Comme vous le savez, l'Égypte a été en négociations avec Israël avec la pleine participation des Etats-Unis afin d'aider à établir un arrangement provisoire qui aiderait à réaliser ces objectifs légitimes. L'Égypte a participé à ces négociations en toute bonne foi, motivée par l'espoir de parvenir à la paix, et pensant qu'Israël également s'engagerait sur la même voie, et coopérerait pour mettre en œuvre les accords en vue d'une paix globale.

161. Néanmoins, Israël a choisi de persister dans l'établissement de colonies dans les territoires palestiniens occupés, dans une tentative de s'emparer et d'usurper les territoires de la rive occidentale, y compris Jérusalem et Gaza. A nouveau, Israël s'est entêté à annexer Jérusalem et les hauteurs du Golan, et à adopter d'autres mesures qui sont en contradiction avec les efforts pour parvenir à la confiance nécessaire pour édifier une paix globale dans la région.

162. Tout cela a conduit plus d'une fois à la suspension des négociations. Il est inutile de dire que l'Égypte, engagée comme elle l'est dans sa ferme position nationale fondée sur les normes et les principes du droit international et les objectifs de la Charte, ne peut accepter des interprétations déformées des accords conclus dans le cadre de la légalité internationale. L'Égypte ne peut pas s'associer à une conspiration contre le peuple palestinien par le biais d'une mauvaise interprétation ou des intentions équivoques ou des desseins visant à l'annexion, à l'incorporation et à d'autres pratiques dirigées contre les Palestiniens à Jérusalem, la rive occidentale ou Gaza.

163. A la suite du retrait complet d'Israël du territoire égyptien, le 25 avril 1982, l'espoir demeurait. Nous espérons que cette fois Israël serait sérieux dans son engagement dans le processus de paix. Permettez-moi de souligner le fait que l'Égypte considère le retrait du Sinaï seulement comme un élément visant à résoudre le problème dans son ensemble, et comme un pas sur une voie encore longue et fastidieuse. Malheureusement, Israël a dissipé tous les espoirs par sa persistance dans ses politiques inacceptables du point de vue de la logique et de la raison. Puis, il y a eu l'agression dévastatrice contre le Liban qui a été un coup très dur porté à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Liban, et une violation flagrante des droits politiques et des droits de l'homme de ses citoyens dont la vie était gravement perturbée. L'invasion a également fait un mal considérable à la structure de la communauté palestinienne au Liban et a abouti au déplacement et à la dispersion de cette communauté qui avait cherché asile temporairement au Liban. L'invasion avait également pour but d'aliéner les droits politiques et nationaux du peuple palestinien, afin de paralyser sa lutte sous la conduite de l'OLP.

164. C'est dans ce contexte que l'Égypte et la France ont pris une initiative conjointe au Conseil de sécurité en juillet dernier. Elle consiste en deux parties : garantir la souveraineté et l'indépendance politique du Liban et appuyer les droits inaliénables et nationaux du peuple palestinien contre l'invasion armée israélienne. L'initiative franco-égyptienne stipule les principes suivants :

“Confirme le droit à l'existence et à la sécurité de tous les Etats de la région conformément à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité;

“Confirme les droits nationaux légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination avec tout ce que cela implique, étant entendu qu'à cette fin le peuple palestinien devra être représenté dans les négociations, et, par conséquent, que l'Organisation de libération de la Palestine y sera associée;

“Demande la reconnaissance mutuelle et simultanée des parties concernées”.

165. Voilà le contexte politique, historique et le raisonnement sous-jacent à cette initiative. L'Égypte et la France soutiennent fermement leur initiative et réaffirment leur plein engagement à ces principes, dans la profonde conviction que ces dispositions sont inspirées par les normes du droit international, par les principes et objectifs de la Charte et par les résolutions des Nations Unies. Tout en faisant connaître soigneusement sa position, l'Égypte déclare également qu'à la lumière de l'accord obtenu avec la France, nous nous abstenons de procéder au débat de cette initiative à l'heure actuelle, étant donné un certain nombre de faits nouveaux positifs dans la situation générale et ce que nous attendons de l'évolution à venir. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la déclaration de l'OLP au Conseil de sécurité le 29 juillet 1982¹³.

166. Parmi les faits positifs qui sont intervenus, il faut noter l'initiative que le président Reagan a rendue publique le 1^{er} septembre 1982. C'est là une attitude louable de la part de l'administration américaine. Son analyse de la situation du Moyen-Orient est bonne et c'est pourquoi il est demandé aux Etats-Unis de prendre une position plus ferme devant les événements graves provoqués par la politique israélienne au Liban, et en particulier à Beyrouth, et à l'égard du problème palestinien et de tout le Moyen-Orient en général.

167. Nous apprécions fort cette initiative et nous prenons note du fait qu'elle contient de nombreux éléments positifs, qu'elle constitue un grand pas en avant dans la voie d'une solution juste de la question palestinienne et d'un règlement global équitable. Toutefois, nous avons quelques remarques à faire sur certains points de cette initiative et nous espérons qu'elles seront prises en considération par l'administration américaine. Nous aurons toujours le temps et l'occasion de réexaminer ces problèmes lorsque la discussion sera entamée avec les parties intéressées. Néanmoins, la pierre de touche de toute cette question, en fin de compte, ce sont les efforts qu'il faut faire pour mettre en œuvre cette initiative aussitôt que possible, avant qu'elle ne soit dépassée par les événements ou privée de son sens par des manœuvres telles que celles dont nous avons été témoins récemment.

168. Dans le même esprit, nous demandons au Gouvernement d'Israël de réexaminer son attitude de rejet de l'initiative du président Reagan et de respecter le cadre de la légalité internationale en arrêtant sa politique de colonisation et en renonçant à sa politique d'annexion et d'assimilation. Nous lui demandons également de traiter avec la population de la rive occidentale, y compris la partie orientale de Jérusalem et la bande de Gaza, conformément aux dispositions de la Convention de Genève. Nous recommandons à Israël de regarder l'avenir avec plus de souplesse et de répondre positivement à l'appel lancé par l'autorité suprême des Etats-Unis.

169. Nous demandons en même temps à l'OLP d'analyser à nouveau la situation actuelle sous tous ses aspects, de réexaminer notre suggestion d'une reconnaissance mutuelle simultanée et de réaffirmer son adhésion à toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies sur la question de Palestine, afin de faciliter le début d'un dialogue avec les Etats-Unis, et de permettre ainsi à l'OLP de participer au dialogue avec toutes les parties directement intéressées à cette question. Ce dialogue, à son tour, permettrait à l'administration américaine de communiquer sur un pied d'égalité avec toutes les parties intéressées.

170. A cet égard, nous apprécions à sa juste mesure la déclaration qu'a faite M. Yasser Arafat, président du Comité exécutif de l'OLP, en signifiant qu'il acceptait toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies sur la question de Palestine. Nous pensons que cette déclaration constitue un pas dans la bonne direction. Cela mérite respect et encouragement, car cela correspond à une bonne analyse et à une saine compréhension de la situation et de ses impératifs.

171. Par ailleurs, un autre événement a eu lieu. La Conférence arabe au sommet a adopté à l'unanimité un autre plan de paix le 8 septembre 1982 [voir A/37/696]. Certains pourraient mettre en question tel ou tel aspect du plan, mais on ne peut minimiser ou passer sous silence bien de ses éléments positifs. En outre, la signification politique implicitement contenue dans le consensus entre les chefs d'Etat ou de gouvernement arabes sur ce plan ne doit pas non plus être négligée. Les Arabes ont parlé d'une seule voix à Fez. Ils ont opté, dans des termes clairs et sans équivoque, pour la paix globale fondée sur la justice. Les Etats arabes sont prêts à poursuivre la voie menant à un règlement pacifique négocié fondé sur la reconnaissance mutuelle.

172. Les principes et la ligne générale des résolutions de Fez constituent une base acceptable de négociation. Néanmoins, ils peuvent nécessiter des mécanismes, des procédures, des mesures préparatoires exécutives ou des arrangements transitoires. Mais dans l'ensemble, avec les autres initiatives qui ont été lancées, les résolutions de Fez pourraient bien se traduire d'une manière pratique, juste et acceptable.

173. De même, je répète que l'Egypte ne veut exclure aucune autre initiative visant à ménager la voie à un règlement juste, pacifique et global. A cet égard, il faut faire référence à l'initiative européenne, à l'initiative roumaine, à l'initiative soviétique et aux idées exprimées par le Secrétaire général.

174. Et puisque je parle de Fez, j'en arrive naturellement aux relations arabo-égyptiennes. L'Egypte

est intrinsèquement un pays arabe depuis 14 siècles. Le caractère foncièrement arabe de l'Egypte ne dépend pas d'une décision. L'Egypte ne se laisse pas influencer par un pays, par un régime ou par plusieurs pays ou régimes qui voudraient remettre en cause son caractère foncièrement arabe. En ayant recours à une métaphore, je dirai que le côté arabe de l'Egypte est comme un arbre dont les racines s'enfoncent profondément depuis 14 siècles et qui a été arrosé par le sang des martyrs qui sont tombés pour défendre en de nombreuses occasions les droits des Palestiniens, indiquant les positions prises par l'Egypte pour appuyer fermement les droits arabes, du Maroc aux Etats du Golfe, depuis de nombreux siècles jusqu'à maintenant.

175. Nous pouvons avoir été en désaccord avec certains de nos frères et nous pouvons toujours être en désaccord sur un certain nombre de points mais nous demandons à tous les pays arabes de rester unis face aux défis cruciaux auxquels est confrontée aujourd'hui la nation arabe tout entière. L'Egypte persiste dans les efforts qu'elle fait à cette fin. Nous sommes certains que la solidarité arabe saura surmonter les divergences et les différends arabes.

176. J'ai parlé de la situation au Moyen-Orient et du problème palestinien qui est au cœur du conflit, mais j'aimerais en conclusion aborder brièvement deux points importants. Le premier a trait à la détérioration de la situation au Liban. Celle-ci est toujours lourde de menaces; elle est toujours prête à exploser, entraînant le Liban et d'autres territoires encore. Nous rejetons l'allégation selon laquelle l'occupation israélienne qui se poursuit est une nécessité ou qu'elle protège qui que ce soit. La présence au Liban d'une occupation militaire étrangère qui résulte d'une invasion demeure la principale cause de détérioration de la situation. Nous maintenons notre position inébranlable : la solution de ce problème repose sur le retrait des forces d'invasion israéliennes de tout le territoire libanais jusqu'à ses frontières internationalement reconnues.

177. Toutes les forces étrangères doivent se retirer du Liban, mais le retrait des forces d'occupation israéliennes ne devrait pas être assorti de conditions ni être lié à une autre présence. Israël doit comprendre maintenant que sa position vis-à-vis de la situation au Moyen-Orient est erronée, que sa compréhension de la situation au Liban est superficielle. Elle ne reflète pas la compréhension de la réalité mais l'arrogance du pouvoir. La présence d'Israël au Liban ne va pas permettre de parvenir à la stabilité dans ce pays mais au contraire, intensifiera les ravages et la destruction. Si tel est le vœu d'Israël, il est exaucé. Néanmoins, Israël ne pourra échapper longtemps aux conséquences, à moins qu'il ne se hâte de redresser la situation, ou à moins que ses sages ou ses amis ne le fassent, avant que l'occasion ne soit perdue et qu'il ne soit trop tard.

178. Nous demandons instamment aux Etats-Unis, la superpuissance qui est en mesure d'influencer d'une manière efficace certains événements qui se déroulent dans la région, et qui fournit à Israël les moyens nécessaires à sa puissance et à sa survie, de demander à Israël, comme l'a fait le président Eisenhower en 1957, de faire preuve de modération le plus tôt possible.

179. Cependant, Israël n'a honoré aucun des engagements et aucune des garanties convenus dans le cadre de l'accord relatif au retrait des forces de l'OLP de Beyrouth, quand ses troupes sont entrées dans Beyrouth-Ouest et à l'intérieur des camps de réfugiés de civils palestiniens innocents à Sabra et à Chatila, lâchant ses hommes de main et ses laquais assassins qui sont allés massacrer des enfants, des femmes et des vieillards sous la protection de l'armée d'occupation israélienne, en un jour qui restera un jour de honte pour Israël.

180. Le remède essentiel à la question libanaise est le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et du caractère arabe du Liban, de l'unité de son peuple et de son gouvernement et de la sauvegarde des droits de tous ses citoyens sur la base de l'égalité, de la coexistence et de la coopération.

181. Dans le même temps, nous demandons à nos frères du Liban, quelles que soient leurs croyances, leurs affiliations et leurs aspirations ou leurs positions, de donner la priorité à l'unité de leur Etat et de leur peuple. Nous leur demandons de rester unis en ce moment crucial pour permettre au Liban de faire face à la tourmente et de redonner à leur pays sa fierté et sa prospérité traditionnelles. A cet égard, l'Egypte souhaite au président Amin Gemayel, nouveau président du Liban, de réussir dans son mandat lourd de défi et espère que son élection constituera un pas important sur la voie de la stabilité et de l'indépendance, et qu'on assistera à la fin de l'occupation étrangère.

182. J'ai abordé les événements douloureux qui se sont produits au cœur du monde arabe. Sur ses frontières orientales, une guerre féroce se poursuit pour la troisième année consécutive, entre l'Iran et l'Iraq, ce qui crée de graves dangers pour la stabilité, les ressources et le bien-être du Moyen-Orient.

183. Nous connaissons bien les détails de la nouvelle et récente invasion iranienne en Iraq. Nous savons également que l'Iran a rejeté toutes les tentatives d'un règlement et toutes les médiations de paix. Au lieu de cela, l'Iran est résolu à continuer la guerre contre l'Iraq. L'Iraq s'est déjà retiré ou, en tout cas, est prêt à se retirer de tout le territoire iranien. L'Iraq a déjà rendu publique sa volonté d'accepter les médiations de paix et de répondre aux efforts tendant à aboutir à un règlement. Nous demandons au Gouvernement iranien d'opter pour la paix et de renoncer à toutes les revendications qui pourraient engendrer de nouveaux conflits et provoqueraient un nouvel affrontement.

184. En tant que pays arabe qui croit à l'intégrité territoriale de la nation arabe et qui est convaincu que le Gouvernement iraquien acceptera les initiatives de paix, l'Egypte déclare qu'elle est prête à appuyer l'Iraq dans sa défense du peuple et du territoire iraquiens.

185. Pour l'Egypte, la paix correspond à une conviction profonde et représente un engagement total. C'est pourquoi, malgré les obstacles considérables qui entravent notre chemin vers un règlement pacifique au Moyen-Orient, l'Egypte ne s'abandonnera jamais au désespoir et persistera, sans se laisser ébranler, à déployer tous les efforts nécessaires pour parve-

nir à la paix basée sur la justice qui, seule, peut garantir la permanence et la continuité.

186. L'engagement de l'Egypte à la cause de la paix n'est pas un phénomène isolé. Il dépasse le cadre du Moyen-Orient et s'étend à d'autres régions du monde. Les positions de l'Egypte à l'égard des problèmes mondiaux émanent d'une logique cohérente et permanente. Nous demandons que les différends soient réglés de façon pacifique par le dialogue et les négociations, en se fondant sur le respect de la légitimité internationale et des principes de la Charte des Nations Unies.

187. Voilà quels sont nos espoirs et nos aspirations. Ce ne sont pas des rêves, car, grâce à nos efforts communs et concertés, ils pourront être concrétisés et favoriser la création d'un monde meilleur pour notre postérité et nos générations futures.

188. M. KHADDAM (République arabe syrienne) [*interprétation de l'arabe*] : Je suis heureux de féliciter M. Hollai à l'occasion de son élection unanime à la fonction de président de la trente-septième session de l'Assemblée générale et de lui souhaiter un plein succès dans sa noble mission. Je suis convaincu que sa compétence, son expérience et sa sagesse lui permettront de mener à bien les travaux de notre session. La délégation de mon pays fera de son mieux pour coopérer avec lui à cette fin, étant donné que les relations cordiales qui existent entre nos deux pays permettront une coopération entre eux plus étroite et plus complète.

189. Je félicite également le Président sortant, M. Ismat Kittani, pour la façon dont il s'est acquitté de son mandat au cours de plusieurs sessions extraordinaires et sessions extraordinaires d'urgence de l'Assemblée générale, outre la trente-sixième session ordinaire. M. Kittani a dirigé les travaux de ces diverses sessions d'une manière efficace qui mérite notre reconnaissance et nos louanges.

190. Je félicite également le Secrétaire général, dont nous espérons que le mandat à l'Organisation permettra à celle-ci de réaliser ses buts et ses objectifs.

191. La session actuelle se tient au moment où la communauté internationale doit faire face à des situations extrêmement difficiles. Partout le danger nous menace. Des foyers de tension, des actes de violence et d'agression s'intensifient et s'étendent, notamment au Moyen-Orient, en Asie, en Afrique et en Amérique latine en général. Ces tensions constituent une menace et un danger importants pour la paix et la sécurité internationales.

192. Il ne fait aucun doute que le camp impérialiste est directement responsable de l'intensification de la tension et de l'agression dans et contre les pays du tiers monde. Il utilise ces pays comme terrains d'essais pour ses armes meurtrières, de sorte que ces pays, ainsi exposés au danger, deviendront les victimes de la ruine et de la destruction. En même temps, leurs peuples resteront en arrière et seront incapables de bénéficier des progrès de la civilisation. Les impérialistes souhaitent conserver à leur disposition un vaste domaine pour l'exploiter sur le plan politique et économique. Il va sans dire que le néo-colonialisme a perfectionné ses méthodes et ses techniques.

193. Le camp impérialiste dépense des centaines de milliards de dollars pour son arsenal de guerre et de destruction, à un moment où 600 millions d'êtres humains sur notre planète souffrent de malnutrition, où un milliard et demi de gens sont sans abri ou vivent dans des conditions tragiques, et où plus d'un quart des enfants du monde sont privés d'éducation et de nourriture. Il eût été bien préférable d'utiliser ces nombreux milliards, dépensés pour menacer l'humanité d'un horrible massacre mondial, à la satisfaction des besoins fondamentaux des pays pauvres et à l'amélioration du niveau de vie de leurs populations.

194. La plupart des représentants, dans leurs déclarations faites au cours de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, au mois de juin dernier, ont brossé un tableau tragique du monde d'aujourd'hui. Les représentants ont attiré instamment et sincèrement l'attention sur les dangers qui menacent l'humanité du fait de la situation incontrôlable du problème des armements. Ils ont également averti l'humanité du triste sort qui l'attend. Ils ont exprimé le vœu de tous les pays non nucléaires — qui constituent la majorité du monde — de se protéger contre l'utilisation ou la menace d'utilisation des armes nucléaires. Ils ont demandé que les essais nucléaires soient arrêtés, que cesse la fabrication des armes chimiques et biologiques et que soient détruits les stocks actuels. Ils ont demandé l'établissement de zones de paix et de zones exemptes d'armes nucléaires au Moyen-Orient, en Afrique, au Sud-Est asiatique et dans d'autres parties du monde.

195. Néanmoins, en dépit de tous ces appels sincères, nous assistons au transfert aux pays de l'agression de l'équipement d'agression le plus perfectionné. Nous voyons comment sont utilisées des armes interdites sur le plan international. Nous avons vu récemment que des milliers de Palestiniens et de Libanais, surtout des enfants, des femmes et des vieillards, ont été victimes de bombes à fragmentation, de bombes au phosphore et de toutes sortes de gaz délétères fabriqués aux Etats-Unis, au cours de l'invasion israélienne contre le Liban et sa capitale, Beyrouth.

196. La domination, l'exploitation, le pillage des ressources nationales, l'oppression, l'agression et la protection de l'agression sont devenus la règle de conduite des forces impérialistes, racistes et sionistes dans les relations internationales. La plupart des Etats Membres des Nations Unies et l'opinion publique mondiale ont déclaré qu'il n'y aurait pas de paix et de sécurité internationales ni de stabilité dans le monde si les principes de la Charte et du droit international ne remplaçaient pas la loi de la jungle; si l'on n'éliminait pas l'injustice, la persécution et l'oppression et si toutes les formes de racisme, y compris le sionisme, n'étaient pas déracinées; si les peuples ne recouvraient pas leurs droits usurpés, si l'on n'éliminait pas une fois pour toutes le colonialisme, le néo-colonialisme, l'hégémonie, la domination et le pillage des ressources nationales des peuples. Nous devons donc nous rendre compte que la communauté internationale doit œuvrer avec ardeur pour aboutir aux objectifs suivants si nous voulons créer un monde meilleur, sans les tragédies et sans les horreurs de la guerre.

197. Premièrement, nous devons éliminer l'ancien colonialisme et le néo-colonialisme ainsi que toutes les formes de racisme et de discrimination raciale.

198. Deuxièmement, les relations entre les pays doivent se fonder sur le renforcement de la souveraineté et du droit international, sur les principes du droit, de la justice et de l'équité, y compris le respect du principe du droit des peuples à l'autodétermination. On éliminerait ainsi l'hégémonie, l'oppression et l'agression et on éliminerait également les causes immédiates et à long terme des crises et des problèmes internationaux.

199. Troisièmement, nous devons renforcer l'Organisation des Nations Unies afin d'éviter qu'elle ne soit paralysée; nous devons affirmer la crédibilité et l'efficacité de ses résolutions, renforcer sa capacité de traiter et de résoudre les divers problèmes, conformément à la Charte et aux principes sur lesquels l'Organisation a été créée.

200. Quatrièmement, nous devons supprimer le spectre de la guerre froide et de la tension internationale, mettre fin à la course folle aux armes traditionnelles et nucléaires et persister dans les efforts en vue d'interdire la fabrication, le stockage et l'utilisation d'armes nucléaires.

201. Cinquièmement, nous devons instaurer un ordre économique mondial fondé sur les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale afin de combler l'énorme fossé et les grandes divergences qui existent entre les pays développés et les pays en développement et d'assurer ainsi un meilleur équilibre dans les relations entre les pays développés et les pays du tiers monde.

202. En passant en revue la situation internationale actuelle, on voit clairement le grand écart qu'il y a entre nos aspirations et la situation internationale actuelle. Nous nous rendons compte que les problèmes ne font que se compliquer et que les foyers de tension dans le monde sont aggravés dangereusement, constituant ainsi une menace sérieuse à la paix et à la sécurité internationales.

203. Le régime raciste de Pretoria, comme c'est le cas du régime sioniste raciste en Palestine, n'a rien fait pour supprimer les foyers de conflit et de tension; ils ont toujours eu pour pratique de défier l'humanité et son histoire. Les peuples d'Afrique du Sud et de Namibie sont toujours sous le joug de l'injustice et du colonialisme du régime raciste minoritaire. L'Organisation doit prendre fermement position pour dénoncer ces conspirations et ces manipulations des forces impérialistes, afin de sauver ces peuples de ceux qui les ont réduits à l'esclavage et qui les oppriment, en appuyant leurs mouvements de libération nationale et en leur fournissant l'aide matérielle nécessaire à la lutte qu'ils mènent pour restaurer leurs droits à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté nationale; nous devons dissuader le régime raciste de se livrer à des agressions contre les pays voisins, plus particulièrement contre l'Angola. Nous lançons un appel au Conseil de sécurité afin qu'il prenne les mesures prévues par la Charte pour mettre fin au régime et à ses pratiques et actes d'agression.

204. L'Assemblée est toujours saisie d'une question relative à la situation en Afghanistan et à ses consé-

quences pour la paix et la sécurité internationales. Nous sommes d'avis que le Gouvernement afghan a le droit de défendre l'indépendance de l'Afghanistan contre toute ingérence étrangère dans ses affaires internes. Nous avons des liens historiques et culturels étroits avec l'Afghanistan qui, en outre, est membre du mouvement des non-alignés, et nous souhaitons qu'il en soit toujours ainsi. Le peuple afghan a bien le droit de choisir son propre système de gouvernement. En conséquence, nous attachons beaucoup d'importance aux négociations entre le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan et ses voisins afin de trouver des solutions pacifiques garantissant la sécurité et la stabilité de la région, protégeant l'unité, l'indépendance et le non-alignement de l'Afghanistan.

205. La question de Chypre est dans une impasse à l'heure actuelle, bien que de nombreuses années se soient écoulées depuis l'apparition de ce problème. Nous espérons sincèrement que les négociations entre les deux communautés chypriotes reprendront sous les auspices du Secrétaire général, conformément aux résolutions des Nations Unies, sur la base du respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale, de l'unité et du non-alignement de Chypre.

206. Le problème de la réunification de la Corée n'est pas encore résolu, malgré la nouvelle initiative et les nouvelles propositions de la République démocratique populaire de Corée. Nous appuyons la réunification de la Corée sur les bases justes et pratiques suggérées par le gouvernement de Pyongyang.

207. Une guerre triste et douloureuse a eu lieu dans l'Atlantique Sud. La question des îles Falkland (Malvinas) doit être discutée également à la présente session. Nous demandons que les négociations reprennent entre les deux parties concernées, à savoir l'Argentine et le Royaume-Uni, sous les auspices des Nations Unies, afin de trouver un règlement pacifique fondé sur les résolutions pertinentes des Nations Unies et les principes de la Charte. Les efforts du Secrétaire général sont nécessaires et souhaitables à cet égard pour faciliter la réalisation du règlement pacifique que nous souhaitons.

208. La situation dangereuse et tragique au Moyen-Orient reflète clairement le bouleversement que connaît la communauté internationale à la suite de l'agression constante d'Israël. La tragédie du peuple palestinien et de l'ensemble de la région du Moyen-Orient a commencé depuis la création d'Israël et son installation sur le sol palestinien. Les immenses souffrances et les effusions de sang dans la région sont le résultat des complots du sionisme mondial qui souhaite instaurer un empire raciste commençant en Palestine et s'étendant aux autres régions du monde arabe, défini par la foi sioniste comme allant du Nil à l'Euphrate, un empire qui dominerait le Moyen-Orient et qui contrôlerait la situation internationale grâce à cette hégémonie, du fait de l'importance stratégique et économique du Moyen-Orient qui est situé sur trois continents, au cœur du Vieux Monde, proche des intérêts stratégiques des grandes puissances, en plus des énormes sources d'énergie et de revenus de la région qui ne sont que trop connues.

209. Le péril sioniste, avec sa nature raciste et ses objectifs expansionnistes, ne se limite pas au monde arabe. Au contraire, il est devenu un danger croissant et immédiat qui menace la sécurité et les intérêts de tous les peuples du monde.

210. Le sionisme mondial compte pour devenir, en contrôlant la région et ses ressources naturelles — essentiellement en matière d'énergie — une force ayant la haute main sur ces matières essentielles et obligeant le monde à traiter avec la région à travers lui. Cela explique l'attitude agressive du sionisme mondial et de sa base, Israël, fondée sur un mépris intraitable et permanent des nations, des organisations et des institutions internationales.

211. Depuis le début de cette année seulement, Israël a refusé de mettre en œuvre les résolutions 497 (1981), 508 (1982), 509 (1982), 511 (1982) à 513 (1982) et 515 (1982) à 521 (1982) du Conseil de sécurité. Il a également refusé de se conformer aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale au cours de ses sessions extraordinaires de cette année. Il faut ajouter à tout cela toute la série de résolutions des Nations Unies et d'autres résolutions internationales.

212. Le peuple arabe de Palestine a payé très cher la collusion scandaleuse qui existe entre l'impérialisme britannique en Palestine et le sionisme mondial, qui a ouvert les portes de la Palestine à l'immigration juive et facilité la création d'Israël au détriment du peuple arabe palestinien et de sa patrie. Les Palestiniens demeurent contraints de payer le prix sous forme d'expulsion et d'assassinats en masse. Ils continuent à souffrir de la privation de leur patrie, de leurs terres et de leurs foyers. Ils aspirent toujours ardemment et avec une grande détermination à recouvrer leur patrie dont ils ont été privés et leurs droits qui ont été violés. Les Arabes ont payé très cher la collusion entre le sionisme mondial et les pays occidentaux, qui ont renoncé à tous leurs engagements envers les Arabes et appuyé la création de l'Etat hébreu, lui fournissant tous les moyens de l'agression.

213. En 1948, les Israéliens ont eu recours au slogan "Négocier la paix avec les Arabes", et sous ce prétexte fallacieux ils ont occupé la zone démilitarisée, qui était sous contrôle et sous supervision arabes. En 1967, sous le motif de la "sécurité", les Israéliens ont lancé l'agression de juin et commencé à ce moment-là à créer des colonies de peuplement dans les territoires arabes nouvellement occupés. Ils exigent à présent d'assurer la sécurité de ces colonies, construites sur les terres arabes occupées, contrairement aux instruments internationaux, aux principes du droit international et aux résolutions des Nations Unies.

214. Israël a rejeté toutes les résolutions internationales réclamant son retrait des terres arabes occupées en 1967. Israël a rejeté toutes les initiatives de paix, y compris les initiatives américaines. Il a rejeté et fait échouer les initiatives Jarring et Rogers. Tous les efforts internationaux pour délimiter les frontières de l'Etat d'Israël ont été voués à l'échec. Un certain nombre de dirigeants israéliens ont avancé une définition des frontières arrogante et dangereuse, sans précédent dans l'histoire, en déclarant que les frontières d'Israël s'étendent aussi loin que les soldats israéliens sont capables d'avancer. Une telle défini-

tion signifie simplement que l'agression et l'expansion constante persisteront jusqu'à ce que les rêves du sionisme mondial se soient réalisés par la création d'un empire sioniste dans le monde arabe. Dans une déclaration fameuse, qui rappelle les concepts nazis dénoncés par l'humanité tout entière, le Ministre de la défense d'Israël déclare qu'il estime que le *lebensraum* d'Israël s'étendra depuis le Pakistan à l'est jusqu'aux pays nord-africains à l'ouest.

215. Le 14 décembre 1981, la Knesset a promulgué une "loi" annexant le territoire syrien des hauteurs du Golan. Cette annexion a été rejetée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 497 (1981) et par l'Assemblée générale dans sa résolution ES-9/1 du 5 février 1982, lors de sa neuvième session extraordinaire d'urgence. Cette année, Israël a repris de plus belle ses menaces à l'égard des pays arabes et du peuple palestinien. Israël poursuit sa politique d'agression en bombardant les villes et les villages du Liban et, comme tout le monde le sait, Israël a bombardé Beyrouth d'une façon brutale, faisant des centaines de victimes innocentes. Le 4 juin, l'armée d'Israël a déchaîné une agression d'envergure contre le Liban, qui a été précédée d'incursions par air et par mer dans diverses parties du Liban.

216. Malgré les résolutions 508 (1982) et 509 (1982) du Conseil de sécurité, les envahisseurs israéliens ont continué d'avancer, puis ils ont assiégé Beyrouth et déclenché contre elle un bombardement infernal par air, par terre et par mer d'une manière sans précédent dans l'histoire de la guerre. En un jour, la capitale libanaise a été frappée par plus de 250 000 bombes et fusées israéliennes, tel que cela a été publié à l'époque par les agences de presse.

217. Dans cette guerre, les Israéliens ont tué des dizaines de milliers de personnes, des civils pour la plupart — femmes, enfants et personnes âgées. Ils ont également déplacé des centaines de milliers de personnes et détruit des villages, des villes et des installations civiles. Même les hôpitaux et les sanctuaires n'ont pas été épargnés. Ils ont eu recours à des armes interdites sur le plan international, et tout cela a été fait au titre de "La paix pour la Galilée".

218. Si l'on examine les décisions israéliennes ainsi que les déclarations des dirigeants israéliens, on se rend compte que l'agression au Liban visait les objectifs suivants : premièrement, éliminer l'OLP et déplacer à nouveau les Palestiniens; deuxièmement, contrôler le Liban au moyen de ce qu'ils appellent la création d'un "gouvernement fort", comme si un gouvernement mis en place par l'occupation étrangère pouvait être "fort"; troisièmement, imposer un "traité de paix" à l'Etat du Liban; quatrièmement, usurper certaines parties du Liban — à preuve les mesures prises actuellement par Israël dans le territoire occupé du Liban où il tente en ce moment de piller les ressources en eau de la rivière Litani et de créer un nouveau statut de colonisation; et, cinquièmement, porter un coup militaire à la Syrie, l'affaiblir et affaiblir le front de la résistance arabe à l'agression israélienne étant donné que la Syrie constitue la base et le pivot de la résistance.

219. Pour aboutir à ces objectifs, Israël a lancé son invasion du Liban et à ce titre des dizaines de milliers

de Palestiniens et de Libanais ont été massacrés et des villes et des villages ont été détruits. Pour arriver à ces fins, les forces israéliennes sont entrées à Beyrouth, malgré l'accord mis au point par l'envoyé du président Reagan, M. Philip Habib, malgré les garanties données par les Etats-Unis selon lesquelles les forces israéliennes, une fois l'accord entré en vigueur, n'entreraient jamais à Beyrouth, et bien qu'on nous ait fait savoir à maintes reprises que les forces israéliennes commenceraient à se retirer des environs de Beyrouth en tant que première mesure d'un retrait complet.

220. C'est alors qu'a été perpétré l'horrible massacre de réfugiés des camps de Sabra, Chatila et autres localités par les forces israéliennes d'occupation. Celles-ci ont abattu, massacré et brûlé plus de 1 400 citoyens palestiniens innocents, essentiellement des femmes et des enfants, dans un bain de sang rappelant le massacre de Deir Yassin commis par Begin le 9 avril 1947. Cet horrible carnage, qui dépasse tous les crimes nazis, prouve bien qu'Israël a déchaîné une guerre d'extermination et de génocide contre les peuples palestinien et libanais sous les yeux de l'humanité tout entière.

221. L'incursion à Beyrouth et l'horrible massacre commis malgré l'accord dont je viens de parler et malgré les promesses américaines soulèvent une question de poids au sujet de la valeur et de la crédibilité des garanties fournies par une superpuissance comme les Etats-Unis d'Amérique. Ils font également naître des doutes sérieux quant à la validité de garanties de ce genre chaque fois qu'Israël est partie au problème.

222. Les dirigeants d'Israël, en raison de leurs pratiques, sont en réalité un gang terroriste qui n'a pas tiré les leçons de l'histoire ni les conclusions qui s'imposaient. Ils n'ont pas lu l'histoire et ne souhaitent pas davantage comprendre le présent ou l'avenir. Le crime trouble leur vision et le racisme a complètement émoussé leur perception du présent et de l'avenir.

223. Ces dirigeants doivent comprendre que les masses arabes, qui tout au long de l'histoire ont mené bien des combats pour leur cause et pour leur dignité, ne se laisseront pas intimider par le terrorisme israélien ou par les crimes des dirigeants israéliens. Ils doivent comprendre que tôt ou tard ils devront payer chèrement les crimes haineux qu'ils ont commis et qu'ils continuent de commettre, et qu'un juste châtiement leur sera infligé tôt ou tard. Jamais dans l'histoire, un tyran n'a échappé au châtiement. Les crimes commis par les Israéliens contre la nation arabe ne feront que renforcer notre volonté de confronter l'agression et notre engagement à lutter pour notre cause et pour la victoire finale. Nous savons que nous avons choisi une route difficile, pleine de souffrances, de sang et de sacrifices. Mais nous poursuivrons notre marche, quelle que soit l'immensité des sacrifices et des difficultés. Nous n'avons d'autre choix que de lutter pour libérer notre patrie et protéger l'avenir de notre nation. Notre route est longue et douloureuse, la route de la liberté est toujours difficile et tachée de sang, mais c'est la route qui mène à la victoire.

224. La communauté internationale a rejeté l'invasion israélienne, et cette invasion a été condamnée,

individuellement et collectivement, par toutes les nations et par tous les pays du monde. Mais est-ce que cela suffit pour affronter une situation aussi dangereuse ?

225. Les pays qui ont voté en faveur de l'admission d'Israël aux Nations Unies l'ont fait parce qu'Israël s'était engagé à être un Etat épris de paix et respectueux de la Charte et de ses principes. Or les crimes racistes d'Israël, ses agressions barbares, l'invasion du Liban et la guerre d'extermination qu'il mène contre les peuples palestinien et libanais, tous ces actes ne suffisent-ils pas pour amener ces pays à revoir leur attitude à l'égard de cet Etat, qui a été fondé au départ sur l'agression et qui s'est développé grâce à l'agression ?

226. Une autre question s'adresse particulièrement aux Etats-Unis d'Amérique, étant donné qu'ils fournissent à l'agresseur tous les moyens d'agression, de meurtre et de destruction, c'est-à-dire les produits les plus modernes de l'arsenal américain. Est-ce que les Israéliens commettent ces actes criminels pour servir leurs intérêts sionistes racistes, ou agissent-ils ainsi pour servir les intérêts des Etats-Unis ?

227. Si les crimes commis par Israël contre les Arabes ne tendent pas à servir les intérêts des Etats-Unis, comment expliquer alors l'appui de ce pays à Israël ? Pourquoi fournit-il à Israël les avions américains les plus modernes, des missiles et du matériel de reconnaissance, de détection et de brouillage ? Pourquoi fournit-il à Israël des bombes-grappes et des armes chimiques, qui sont internationalement interdites ? Cette conduite est-elle conforme aux responsabilités que les Etats-Unis doivent assumer au titre de la Charte et de par leur qualité de membre permanent du Conseil de sécurité ?

228. Est-ce que la paix dans la région et dans le monde sera réalisée par les guerres, le massacre de dizaines de milliers de personnes, la destruction de villes et de villages et la dispersion de millions de personnes ?

229. Les Etats-Unis d'Amérique assument une responsabilité toute particulière pour les crimes et les actes d'agression commis par Israël contre les Arabes. Partant, les Etats-Unis devraient immédiatement retirer leur appui politique et militaire à Israël et permettre à la communauté internationale d'imposer des sanctions contre cet Etat agresseur raciste. Ils devraient cesser toutes formes d'assistance, y compris l'aide militaire et économique, et suspendre la participation d'Israël à l'Organisation.

230. Ceux qui n'ont pas contribué dans le passé à isoler Israël et à lui imposer des sanctions doivent aujourd'hui traduire leur condamnation de l'agression par le châtement de l'agresseur.

231. L'histoire des première et seconde guerres mondiales prouve que l'encouragement de l'agresseur a toujours provoqué de nouvelles agressions. L'attitude laxiste à l'égard des Nazis lors de l'invasion de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie a justement encouragé les Nazis à envahir la Pologne, acte qui a entraîné la seconde guerre mondiale. L'adoption de cette attitude à l'égard de l'agresseur, sous prétexte de laisser la porte ouverte pour arriver à le convaincre

de renoncer à sa politique d'agression, n'aboutira qu'à de nouveaux actes d'agression, à de nouveaux crimes et à un mépris plus poussé de la volonté de la communauté internationale.

M. Hollai (Hongrie) reprend la présidence.

232. Aucun pays au monde — ancien et moderne — n'a un bilan aussi sombre que celui d'Israël. C'est un bilan lourd de crimes racistes, d'agressions, de guerres et de crimes contre l'humanité. Israël a donc commis plus de crimes que les Nazis et les forces fascistes pendant la première moitié de ce siècle. L'histoire récente n'a pas connu un agresseur comme Israël, lequel a bombardé des maisons en se servant d'armes jamais utilisées auparavant en temps de guerre et tuant ainsi d'innombrables femmes, enfants et vieillards innocents. Un simple regard à la ville brûlée, détruite et tragique de Beyrouth suffit à prouver la nature d'Israël et de ses objectifs.

233. Malgré cela, les Israéliens prétendent vouloir la paix. C'est aussi ce que disaient les Nazis lorsqu'ils détruisaient des villes et des villages et tuaient des femmes, des enfants et des civils. Les Israéliens prétendent vouloir la paix. Ce qu'ils veulent, c'est la paix du tombeau.

234. La paix ne peut se fonder sur l'agression, ni sur l'oppression, ni sur le meurtre et la destruction, et elle ne peut non plus se fonder sur des doctrines de racisme et d'agression. Les Arabes reconnaissent l'importance d'établir une paix juste et durable dans la région. Ils comprennent également les répercussions des événements dans la région sur les intérêts et l'avenir de tous les peuples du monde. Mais on ne devrait pas les obliger à payer un prix pour leur foi en la paix, la justice et le droit.

235. Malgré toutes les tragédies que connaissent les Arabes en raison de la présence agressive des Israéliens dans la région et malgré les guerres menées par les troupes israéliennes contre la nation arabe au Liban, la Conférence arabe au sommet, tenue à Fez, a annoncé un plan de paix fondé sur les principes suivants : premièrement, retrait complet d'Israël de tous les territoires arabes occupés; deuxièmement, reconnaissance des droits nationaux inaliénables du peuple arabe palestinien, y compris son droit au retour, à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant, sous la direction de l'OLP, son seul représentant légitime; et troisièmement, le Conseil de sécurité devra énoncer les garanties de paix et veiller au respect des principes fondés sur deux facteurs, à savoir les résolutions pertinentes des Nations Unies et la Charte, ainsi que la conviction qu'ont les Arabes de l'importance et de la nécessité d'instaurer la paix pour la communauté internationale.

236. En annonçant ces principes reconnus par les Nations Unies et par la plupart des pays du monde, les Arabes comprennent parfaitement bien qu'Israël ne recherche pas une paix fondée sur le droit et la justice, mais cherche plutôt à amener la capitulation par la force, l'agression et l'oppression.

237. Aujourd'hui plus que jamais auparavant, nous sommes persuadés que les Arabes l'emporteront sur l'agresseur. Ils lutteront par tous les moyens afin de récupérer leurs droits et résister à l'agression, parce

que ce faisant ils ne défendront pas seulement leurs droits, leurs intérêts et leur dignité, mais aussi ceux de toutes les nations.

238. La puissance de l'agresseur ne doit pas affaiblir notre lutte contre l'agression mais, en fait, la renforcer et la consolider. Nous sommes persuadés que notre nation arabe, malgré la situation actuelle, concentrera ses efforts et ses possibilités pour repousser l'agression et l'injustice et pour combattre l'humiliation et l'asservissement.

239. Les Etats Membres des Nations Unies doivent aujourd'hui prendre position de façon claire et précise pour protéger la paix et la sécurité internationales et préserver la Charte. Une telle position requiert une résolution qui prévoit : premièrement, la cessation de tous contacts entre les Membres de l'Organisation et Israël; deuxièmement, la demande aux Etats-Unis d'Amérique de cesser toute assistance militaire, économique et politique à Israël; troisièmement, l'adoption d'une résolution abrogeant la résolution 273 (III) de l'Assemblée générale, de 1949, qui admettait Israël à l'Organisation des Nations Unies; quatrièmement, l'octroi de toutes formes d'aide et d'appui aux pays arabes pour qu'ils puissent résister et faire face à l'agression.

240. Une résolution en ce sens non seulement repoussera l'agression, mais raffermira le rôle de l'Organisation et éliminera la menace à la paix et la sécurité, non seulement dans la région du Moyen-Orient mais dans le monde entier. Il est grand temps que l'Organisation adopte une position pratique pour faire face à la série d'actes d'agression commis par Israël. Autrement, on pourrait douter de l'utilité de l'Organisation.

241. Tout en demandant à tous les pays du monde de nous appuyer et de soutenir le droit des Arabes, qui sont victimes de l'agression israélienne, nous renouvelons notre engagement à poursuivre la lutte en ayant recours à tous les moyens pour défendre notre existence menacée et pour recouvrer nos droits usurpés, quelque difficile, ardue et longue que soit la voie à suivre. Les difficultés et les épreuves n'empêcheront jamais un peuple de lutter pour la liberté et la dignité.

242. M. STENBACK (Finlande) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est pour moi un grand plaisir de vous féliciter, au nom du Gouvernement finlandais, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Les Finlandais et les Hongrois ont un passé ethnique et linguistique commun qui porte sur des millénaires. Cette situation donne un caractère particulier à nos relations, ce qui a été bien démontré au cours de la récente visite du Président de la Finlande dans votre pays. Vous-même, personnellement, apportez à votre poste élevé une expérience exceptionnellement longue et une compréhension profonde des affaires des Nations Unies. Ces qualités, jointes à votre détermination et votre patience, sont la garantie d'une bonne direction des travaux de l'Assemblée à cette époque particulièrement cruciale.

243. Le Secrétaire général n'est pas seulement le fonctionnaire principal de l'Organisation; il est aussi le symbole et le gardien de son autorité. En M. Pérez de Cuéllar, les Nations Unies ont un Secrétaire géné-

ral qui a montré qu'il s'acquitterait bien de ses fonctions. Sa force de volonté — en finlandais, nous l'appellerions *sisu* — associée à un réalisme politique sont tous les deux nécessaires pour qu'il puisse s'acquitter des tâches qui lui sont confiées par la Charte.

244. Le nouveau Secrétaire général a pris ses fonctions à un moment particulièrement ingrat. Le climat international a rarement été moins propice au règlement pacifique des différends par une action collective par l'intermédiaire des Nations Unies. Le Secrétaire général lui-même a fait une analyse profonde de cette situation et de ses causes. Son rapport sur l'activité de l'Organisation donne une description détaillée de l'érosion de l'autorité de l'Organisation. Ses suggestions en vue de rétablir l'autorité et la capacité d'agir des Nations Unies sont d'une importance essentielle et ont l'appui total de mon gouvernement.

245. La viabilité du système de sécurité collective, tel qu'il est prévu dans la Charte, préoccupe particulièrement les petits pays tels que ceux qui font partie du groupe des pays nordiques. Le Gouvernement finlandais a donc suivi avec une inquiétude croissante l'affaiblissement progressif des Nations Unies dans un monde de tension et de lutte. Dans une déclaration faite à la mi-août au nom du Gouvernement finlandais, j'ai eu l'occasion de m'étendre sur ce point. La question a été discutée par la suite à la réunion des ministres des affaires étrangères des pays nordiques, à Helsinki, lorsque ceux-ci sont convenus d'étudier entre eux et avec d'autres Etats Membres qui partagent ce souci les moyens de remédier à la situation. Tenant compte de ces consultations, nous avons l'intention de revenir sur ces questions de façon plus concrète.

246. En tant que petit pays neutre, la Finlande a cherché et trouvé la sécurité non pas en dépendant d'alliances militaires mais par une politique étrangère conçue en vue de se maintenir à l'écart des conflits et des controverses internationaux. Nous avons intérêt à promouvoir le développement d'un ordre mondial pacifique et rationnel fondé sur le système de sécurité collective universel prévu par la Charte. Selon les paroles du Secrétaire général, "sans un tel système, les petits et les faibles n'auront aucun moyen sûr de défense ou de protection. Enfin, sans un tel système, tous les efforts que nous déployons sur le plan économique et social, qui ont besoin eux aussi d'un élan collectif, risquent fort d'échouer" [A/37/1, p. 2].

247. Dans son rapport, le Secrétaire général nous prévient que nous sommes périlleusement proche d'un nouvel état d'anarchie internationale. En fait, la notion qu'il est payant d'avoir recours à la force pour résoudre les problèmes internationaux a de plus en plus cours. Des conflits régionaux et locaux se sont transformés en guerre ouverte. La tension internationale s'accroît. Les relations entre les grandes puissances se sont progressivement détériorées. L'affrontement a remplacé le dialogue; la concurrence a remplacé le compromis. La course aux armements se poursuit. Des ressources dont on a grand besoin pour soulager la pauvreté et la faim sont gaspillées pour perfectionner des instruments de mort. La confiance en la possibilité de régler pacifiquement les différends est ébranlée. Le système international qui a été créé

en vue de maintenir la paix et la sécurité et de promouvoir la coopération internationale est compromis.

248. Cette année, le système de sécurité des Nations Unies a été mis à dure épreuve. Il doit répondre à ce défi s'il veut survivre. Le conflit au Moyen-Orient a acquis un nouveau degré de violence à laquelle s'est ajoutée l'invasion du Liban par Israël. La question des îles Falkland (Malvinas) a abouti à un conflit militaire sanglant. La guerre entre l'Iran et l'Iraq se poursuit, causant ravages et souffrances.

249. En outre, les problèmes persistants de l'Afrique australe, de l'Asie du Sud-Est, de l'Afghanistan, de l'Amérique centrale, du Sahara occidental et de la corne de l'Afrique ne sont toujours pas résolus. Tous ces problèmes continuent de préoccuper à juste titre la communauté internationale. Et pourtant, les Nations Unies ont été ignorées ou mises à l'écart. Les possibilités qu'elles ont de gérer les crises et de régler pacifiquement les différends ont été négligées.

250. Les Nations Unies n'ont pas été écoutées et l'on n'a guère manifesté le désir d'avoir recours à leurs services. Pire, l'autorité des Nations Unies a été bafouée. L'abus qui a été fait des Nations Unies pour répondre à des intérêts à court terme a masqué son importance cruciale pour tous les Etats Membres en tant qu'unique organisation universelle capable de trouver des solutions pacifiques et négociées aux problèmes mondiaux.

251. Dans son rapport, le Secrétaire général a proposé des mesures concrètes pour mettre un terme à l'érosion de l'autorité des Nations Unies et pour rétablir ses possibilités d'action. Le Secrétaire général propose, en tant que première mesure, que les gouvernements s'engagent à nouveau consciemment à l'égard de la Charte. Il propose que le Conseil de sécurité suive activement de près les situations dangereuses et, si nécessaire, qu'il entame des discussions avec les parties concernées avant que ne soit franchi le seuil critique. Il estime utile que le Conseil se penche à nouveau sur la possibilité de réviser et de simplifier ses pratiques et méthodes de façon à pouvoir agir rapidement et de façon décisive en période de crise. Il lance un appel aux membres permanents du Conseil de sécurité pour qu'ils réaffirment leurs obligations et pour qu'ils s'en acquittent au plus haut niveau de responsabilité, comme l'indique la Charte. Il a l'intention de mettre au point des possibilités plus vastes et plus systématiques d'enquête dans les zones de conflit latent, en coordination étroite avec le Conseil de sécurité. Il propose que l'autorité chargée des opérations de maintien de la paix soit étayée par des garanties, y compris des garanties explicites d'activités de soutien collectives ou individuelles. Quant à lui, mon gouvernement s'engage à soutenir pleinement toutes les mesures suggérées par le Secrétaire général.

252. Suivant une ligne politique constante, la Finlande a adopté une position conciliatoire et équilibrée à l'égard des diverses questions qui prêtent à controverse dans le monde, et nous avons fermement l'intention de poursuivre cette politique. Nous croyons que la Finlande peut contribuer au mieux à la recherche d'un ordre mondial juste et durable par une adhésion stricte et constante à une politique de neutralité qui, tout en nous enjoignant de nous abstenir de pren-

dre parti en cas de conflit entre les grandes puissances, nous permet d'entretenir des relations amicales avec tous les Etats au-delà des barrières idéologiques ou des alliances militaires. Nous pouvons ainsi œuvrer, chaque fois que possible, pour la cause de la conciliation et du règlement pacifique des différends. Les Etats neutres ont, à notre avis, une obligation particulière non seulement envers eux-mêmes, mais également envers l'ensemble de la communauté internationale. Ils ont l'obligation de se comporter avec objectivité et retenue en vue de garder la confiance de toutes les parties et, par conséquent, de conserver la possibilité de s'acquitter de ces services pacifiques lorsqu'ils sont demandés dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

253. La situation au Moyen-Orient est souvent représentée sous l'aspect d'un conflit régional, mais cette conception réduit l'importance politique, stratégique et économique essentielle de la région, qui s'étend au-delà des limites régionales du conflit. La situation au Moyen-Orient continue de représenter la menace la plus constante à la paix et à la sécurité internationales. Les dangers inhérents à l'absence de paix au Moyen-Orient ont été, une fois de plus, vivement ressentis lors des événements survenus au Liban. Israël a envahi, a occupé et continue d'occuper une grande partie du territoire d'un Etat Membre souverain des Nations Unies, défiant ainsi les appels répétés lancés par le Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale. A la tragédie du Liban s'est ajouté le massacre de centaines de civils innocents dans les camps de réfugiés de Sabra et de Chatila. Le 20 septembre, le Gouvernement finlandais a exprimé sa profonde consternation face à cet événement tragique, et a donné son plein appui à la résolution 521 (1982) du Conseil de sécurité. Ayant pénétré dans Beyrouth-Ouest dans le but de parvenir à l'objectif déclaré de maintien de la loi et de l'ordre dans Beyrouth, Israël ne saurait aujourd'hui échapper aux responsabilités qui lui incombent à la suite des événements qui s'y sont déroulés.

254. Dans les conditions actuelles, il est compréhensible que la préoccupation immédiate de la communauté internationale se soit concentrée sur la crise du Liban. Pourtant, cette crise doit être perçue dans un contexte plus vaste. Ce n'est que la conséquence d'une situation non résolue dans l'ensemble du Moyen-Orient. A notre avis, les principes fondamentaux d'un règlement pacifique demeurent immuables. L'acquisition de territoires par la force est inadmissible. Israël doit donc se retirer des territoires occupés depuis 1967. Il est tout aussi impérieux que le droit d'Israël et de tous les autres Etats de la région à exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues soit garanti. Ces principes sont exprimés dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, que nous continuons de juger essentielles. En outre, il faut tenir compte des droits légitimes des Palestiniens, y compris de leur droit à l'autodétermination nationale. Cela présuppose le droit des Palestiniens et de l'OLP, le représentant le plus notoire de leurs aspirations nationales, à participer aux négociations portant sur leur avenir, dans le cadre d'une solution globale au problème du Moyen-Orient.

255. La Finlande a donné son appui à toutes les propositions et initiatives qui visent l'instauration

d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. Ainsi, nous avons soutenu l'approche conjointe des Etats-Unis et de l'Union soviétique en 1977, le processus de Camp David ainsi que les initiatives de la Communauté européenne et du Roi de l'Arabie saoudite. Dans ce contexte général, les initiatives du président Reagan et du président Brejnev et les propositions avancées à la Conférence arabe au sommet qui a eu lieu récemment revêtent une importance particulière. Encore que ces initiatives abordent le problème sous des angles différents, elles ont cependant un dénominateur commun, à savoir la réalisation de la paix au Moyen-Orient par la négociation. Sur le fond, ces initiatives contiennent aussi des éléments de base analogues. Conformément à cette attitude générale, le Gouvernement finlandais a récemment donné son soutien à une autre requête née du tragique conflit au Liban et adressée au Secrétaire général pour qu'il use de son influence afin de convoquer une conférence internationale sur la question du Moyen-Orient.

256. En Afrique australe, le problème namibien continue de représenter un défi fondamental à l'Organisation. Mon pays entretient, depuis plus d'un siècle, des liens d'amitié avec le peuple namibien. Notre engagement à l'égard d'une rapide accession à l'indépendance de la Namibie a été prouvé par nos initiatives et contributions dans diverses enceintes des Nations Unies. Se fondant sur une initiative finlandaise, la Cour internationale de Justice a déclaré, aux termes de son avis consultatif de 1971¹⁴, que la présence de l'Afrique du Sud en Namibie était illégale. Le Fonds des Nations Unies pour la Namibie et le Programme d'édification de la nation namibienne ont également été lancés sur notre initiative.

257. A l'heure actuelle, il est plus urgent que jamais de parvenir à une solution internationalement acceptable de la question de la Namibie. Nous soutenons tous les efforts déployés en vue d'un règlement négocié et nous espérons que le peuple de la Namibie pourra, sans délai, déterminer son propre avenir au moyen d'élections libres et équitables, conduites sous la supervision et le contrôle des Nations Unies, comme le prévoit la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

258. La Finlande s'acquitte de son engagement de contribuer à la naissance d'une Namibie libre et indépendante non seulement en paroles, mais aussi en actes. Il est par conséquent normal que nous consacrons nos efforts les plus soutenus à la mise en œuvre du plan des Nations Unies en faisant de la Namibie l'un des principaux bénéficiaires de notre aide bilatérale au développement et en gardant en état d'alerte un bataillon de maintien de la paix au cas où le Conseil de sécurité et les parties intéressées décideraient d'avoir recours à nos services.

259. La tension internationale encourage la course aux armements, et la course aux armements exacerbe la tension. Voilà la logique mortelle de la réalité. La course aux armements semble anéantir tous les efforts déployés en vue de l'enrayer et de la maîtriser. L'intensification continuelle de la course aux armements ne sert, en fin de compte, les intérêts de personne. Ses nouvelles dimensions technologiques pourraient même saper la stabilité stratégique globale, toute imparfaite et fragile qu'elle soit. La course aux arme-

ments en tant que menace à la sécurité des nations a été le sujet prédominant de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tenue au mois de juin dernier. Elle a suscité l'attention et l'intérêt du public qui se sont massivement manifestés. La peur du danger d'une guerre nucléaire a mobilisé encore davantage une opinion publique toujours plus active. Ce serait une erreur que de minimiser son importance. Malgré un travail intense et de longues négociations, la session extraordinaire n'a pas su élaborer un document de fond acceptable pour tous.

260. Le progrès ou la stagnation, dans le domaine du désarmement, sont dictés par les réalités politiques. Les dernières années ont montré comment les négociations sur le désarmement sont trop souvent sacrifiées pour faire place à l'affrontement politique. Pourtant, s'il y avait affrontement, les négociations sur le désarmement revêtiraient une importance particulièrement urgente, tant du point de vue politique que du point de vue militaire.

261. Depuis l'introduction des armes nucléaires, il y a plus d'une génération, les arsenaux nucléaires ont pris des dimensions, ont atteint un perfectionnement et un pouvoir de destruction bien supérieurs à tout ce qu'on avait pu imaginer. La mise au point et le perfectionnement des armes nucléaires se sont révélés être les domaines les plus dynamiques du progrès technologique en matière d'armements, à tel point qu'il pourrait bien bouleverser la stabilité stratégique mondiale, ce qui aurait des conséquences incalculables. Il est tout aussi alarmant de voir que le développement des techniques militaires ne peut que compliquer tout effort futur pour réduire la course aux armements. Il sera toujours plus difficile de se mettre d'accord sur le type des armes qu'il faut limiter et comment le faire.

262. C'est aux deux plus grandes puissances nucléaires — l'Union soviétique et les Etats-Unis — qu'incombe en premier lieu la responsabilité de limiter la course aux armements nucléaires. Ils ont pris cette responsabilité en s'engageant dans les négociations sur la réduction des armes stratégiques au début des années 1970. Les accords conclus en vue de limiter la course aux armements et de réduire les dangers d'une guerre nucléaire, s'ils représentent des efforts limités, n'en sont pas moins des étapes importantes. La poursuite du dialogue, de plus, constitue en elle-même une mesure de contrôle des armements très importante et a une valeur politique intrinsèque. Aussi le Gouvernement finlandais s'est-il félicité de la reprise du dialogue stratégique sur les armements entre l'Union soviétique et les Etats-Unis au mois de juin dernier. Il est bien évident que les négociations seront longues et ardues. Quoi qu'il en soit, notre objectif doit être une réduction quantitative et qualitative substantielle des arsenaux nucléaires.

263. Les armes nucléaires sont particulièrement une source de vive inquiétude pour les nations d'Europe, continent où la concentration de telles armes est la plus mortelle. Il est de la plus urgente nécessité, pour l'Europe, que les pourparlers de Genève sur les armes nucléaires aboutissent à des résultats concrets et de vaste portée. L'objectif devrait être d'éliminer le danger que font courir les armes nucléaires déjà en place ou qu'on se propose de déployer.

264. Le Comité du désarmement n'a pas su, ces dernières années, produire de résultats tangibles qui aient la forme de projets de traité sur la limitation des armements, et c'est bien regrettable. Le Comité du désarmement — organe central du mécanisme de désarmement des Nations Unies — doit intensifier ses efforts. Son ordre du jour reflète quelle priorité on a résolu de donner aux diverses questions touchant au désarmement comme la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires, l'interdiction et la destruction des armes chimiques existantes et la cessation de tous les essais d'armes nucléaires. La Finlande continuera, dans toute la mesure possible, à contribuer aux travaux du Comité.

265. Au cours de la période de l'après-guerre, la région nordique a à peine eu conscience de la tension internationale. Notre environnement de sécurité est caractérisé par la stabilité et l'absence d'armes nucléaires dans la région y est sûrement pour beaucoup, d'où l'idée de créer une zone nordique exempte d'armes nucléaires. La Finlande poursuivra cette idée et, comme l'a précisé le Président de notre pays, M. Mauno Koivisto, cette mesure prise par les pays nordiques consoliderait la sécurité dans la région. Le projet d'une telle zone a été discuté en diverses instances au cours de réunions entre les gouvernements nordiques et plus récemment par les ministres des affaires étrangères lors de leur réunion au mois d'août. A cette occasion, les ministres ont résolu de maintenir le contact à propos de cette question.

266. Etant donné l'intérêt que nous portons aux zones exemptes d'armes nucléaires, il n'est pas surprenant que la Finlande ait, il y a huit ans, pris l'initiative — aux Nations Unies — d'entreprendre une étude globale sur la question des zones exemptes d'armes nucléaires. Depuis lors, des progrès ont été faits en matière de dispositions en vue de la création de telles zones. Les nouvelles idées concrètes prévoyant la mise en place de zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses régions montrent bien qu'il est nécessaire de mettre à jour l'étude globale pour tenir compte des réalités de l'heure. La création de telles zones pourrait en être facilitée et nous pourrions sans doute progresser dans la voie de la limitation des armements nucléaires. La Finlande a proposé la mise à jour de cette étude lors de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement et elle persistera dans son projet pendant la présente session.

267. La prolifération des armes nucléaires constitue une menace pour tous les Etats, qu'ils soient dotés d'armes nucléaires ou non. Elle se fait particulièrement sentir dans les régions où la paix et la sécurité internationales sont déjà compromises. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*] reste le meilleur instrument pour lutter contre cette menace. Tant que certaines nations ignoreront le Traité et refuseront d'accepter le principe des garanties internationales à l'égard de leurs activités nucléaires, les soupçons quant à leurs intentions véritables seront justifiés. Par leur attitude, ils gênent la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire alors que toutes les nations devraient pouvoir en partager équitablement les bénéfices. A cet égard, nous attachons une très grande importance à la prochaine Conférence des Nations Unies sur la promotion de la

coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

268. Bien que les armes nucléaires représentent la menace la plus effrayante, celle-ci ne devrait cependant pas nous faire oublier le problème des armes classiques. L'armement classique n'est pas seulement une menace mais un instrument de mort et de destruction que l'on utilise tous les jours. Les efforts déployés en vue du désarmement et du contrôle des transferts d'armes classiques doivent donc être intensifiés à l'échelon régional et à l'échelon mondial. Il faut absolument que nous fassions des progrès dans les entretiens de Vienne sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements et autres mesures connexes en Europe centrale.

269. Les Etats signataires de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe devraient déployer tous leurs efforts pour parvenir à une décision concernant la tenue d'une conférence sur les mesures propres à instaurer la confiance et la sécurité en Europe et à y réaliser le désarmement, comme le prévoit la Conférence complémentaire de Madrid. Il est de la plus haute importance que la Conférence de Madrid qui a été inaugurée il y a deux ans soit couronnée de succès; la situation internationale que nous connaissons à l'heure actuelle l'exige. Les efforts constants déployés par cette conférence et les résultats obtenus à ce jour sont autant de preuves que chacun d'entre nous ressent le besoin de préserver le processus lui-même en vue de renouveler et de renforcer sa contribution à la détente en Europe. Un résultat favorable de la Conférence de Madrid aurait non seulement des effets positifs sur les relations entre les Etats européens mais aussi un impact sur l'ensemble de la situation internationale.

270. La Charte des Nations Unies consacre le respect et la promotion des droits de l'homme comme étant l'un des grands principes de l'Organisation. Selon le préambule de la Charte, le respect des droits de l'homme est au moins aussi important, quant à son urgence, que de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Les Nations Unies ont élaboré une vaste législation internationale dans le domaine des droits de l'homme. Cependant, la mise en œuvre de ces droits et le respect de ces libertés font cruellement défaut. Les violations des droits de l'homme sont plutôt la règle que l'exception. Pourtant, tous les Etats Membres ont pris l'engagement solennel de promouvoir et de respecter les droits de l'homme. Le respect des droits de l'homme n'est pas un choix mais une obligation. Les droits de l'homme ne dépendent pas de considérations politiques ou idéologiques.

271. Les vues et les valeurs de la Finlande dans le domaine des droits de l'homme sont bien connues. Elles sont fondées sur le concept nordique de la liberté, de la solidarité et de la justice. Nous croyons fermement au bien-fondé de ces convictions fondamentales, mais nous sommes aussi conscients du fait que les efforts déployés dans ce domaine par la communauté internationale ne peuvent être fructueux que si l'on prend pour base des codes de conduite communs acceptés par tous. On n'aura rien accompli si l'on tente d'imposer une série de valeurs plutôt qu'une autre. Des efforts en vue de trouver un terrain commun revêtent donc une importance primordiale. Dans l'ensemble, tous les pays ont une tâche énorme

devant eux pour promouvoir et faire appliquer les droits de l'homme sur le plan national comme sur le plan international. Tout succès remporté à cet égard contribuera à renforcer la primauté du droit et à édifier un ordre mondial durable dans la paix et la sécurité. C'est sur cette base que la Finlande représente les pays nordiques à la Commission des droits de l'homme.

272. Le sort d'un nombre croissant de réfugiés et de personnes déplacées qui fuient la guerre, l'oppression et la persécution témoigne d'un grave aspect des violations des droits de l'homme. L'exode des réfugiés pose aux Nations Unies et à leurs Etats Membres l'un des problèmes humanitaires, juridiques et politiques les plus urgents. La réaction de la communauté internationale devant la tragédie que constitue l'exode massif de réfugiés ne peut se limiter aux aspects purement humanitaires; elle doit englober tous les aspects du problème, y compris les causes sous-jacentes qu'elle implique.

273. Le Gouvernement finlandais se félicite que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ait été adoptée au printemps dernier par une majorité écrasante d'Etats, même si un consensus complet n'a pas été possible. L'acceptation générale de la Convention, qui constitue peut-être l'instrument juridique le plus important du siècle, ne fait aucun doute. Il est donc important que la Convention recueille la plus grande adhésion possible en vue de répondre à son objectif, en conformité avec la résolution 2749 (XXV) de l'Assemblée générale, appelée Déclaration des principes régissant le fond des mers et des océans, ainsi que leur sous-sol au-delà des limites de la juridiction nationale. Un ordre satisfaisant régissant les océans aidera à réduire grandement les possibilités de conflits entre les Etats et à consolider le rôle des Nations Unies dans le domaine de la codification et du développement progressif du droit international et dans d'autres domaines du ressort de l'homme.

274. Dans son rapport, le Secrétaire général a attiré l'attention sur la crise du multilatéralisme. Son analyse s'applique aussi à la coopération économique internationale. Le manque de confiance dans le mécanisme international de négociation, le recours croissant à l'action unilatérale dans le domaine du commerce et l'appui financier décroissant des institutions de développement multilatérales soulignent bien la crise, que connaissent les relations multilatérales.

275. Le retard prolongé apporté à l'ouverture de négociations globales dans le domaine de la coopération économique internationale et du développement est un cas d'espèce, mais étant donné les dimensions mondiales de certaines des difficultés qui touchent actuellement les économies nationales, un effort global est nécessaire pour s'attaquer à ces difficultés et devrait faire l'objet d'un appui général. Les négociations globales envisagées ne devraient cependant pas empêcher les mesures urgentes nécessaires pour remédier à ces difficultés. Les négociations doivent être poursuivies énergiquement dans les organes économiques, et toutes les institutions multilatérales doivent être utilisées à cet effet.

276. La tendance à recourir à des mesures commerciales unilatérales en tant que moyen permettant de

répondre à des problèmes structurels dans l'économie mondiale est une source de grave préoccupation. En tant que pays occidental à économie de marché, dépendant fortement du commerce international, mon pays est touché par cette évolution. Nous espérons sincèrement que la prochaine réunion ministérielle du GATT pourra contribuer à résoudre la question du maintien d'un système commercial multilatéral libre et ouvert et saura résister aux pressions protectionnistes. La sixième session de la CNUCED qui se tiendra au printemps prochain pourra pour sa part donner un nouvel élan au dialogue Nord-Sud qui manque actuellement de dynamisme.

277. La gravité des problèmes de liquidités auxquels se heurtent de nombreux pays en développement est une question sérieuse non seulement pour ces pays mais encore pour l'ensemble du commerce mondial. En raison des problèmes posés par le service de la dette, les pays en développement ont dû recourir à une politique réduisant la croissance. Les pays les plus pauvres sont en proie à la situation la plus difficile. Ils ont le droit de faire l'objet d'une attention et d'une action particulières de la part de la communauté internationale.

278. Les institutions de développement multilatéral contribuent à une répartition géographique plus équitable de l'assistance en tenant compte en particulier des besoins des pays les plus pauvres. Ces institutions doivent recevoir les ressources dont elles ont besoin. Cela ne peut se faire que si l'on inverse la diminution de l'aide publique au développement en général et de l'assistance multilatérale en particulier.

279. La Finlande continuera de prêter son ferme appui aux activités de développement multilatéral. Dans notre politique de développement, nous nous concentrons traditionnellement sur les pays les plus pauvres. La Finlande s'est engagée à attribuer au moins 30 p. 100 de son assistance bilatérale aux pays les moins avancés, conformément au Nouveau programme substantiel d'action pour les années 1980 en faveur des pays les moins avancés, adopté à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Nous n'avons jamais cessé de souligner la valeur et le rôle uniques des programmes des Nations Unies pour le développement des ressources humaines. Dans cet esprit, mon gouvernement propose de nouveau pour 1983 d'augmenter la contribution de la Finlande au PNUD de 14 p. 100 et de doubler son appui au FISE.

280. A cette occasion, je souhaite confirmer que le Gouvernement finlandais est décidé à poursuivre la croissance rapide de son programme d'aide internationale. Cette année, la Finlande a atteint un objectif à moyen terme qui vise à doubler la part de notre produit national brut consacrée à l'aide publique au développement, que nous avons fixée nous-mêmes il y a cinq ans. Les propositions budgétaires de 1983 comprennent une nouvelle augmentation des crédits de 28 p. 100. Cela veut dire que nous sommes bien près de l'objectif des Nations Unies qui est de 0,7 p. 100 d'ici à la fin de la décennie.

281. Si les réalités de la situation internationale actuelle sont bien peu encourageantes, elles doivent néanmoins nous faire prendre mieux conscience des devoirs qui nous incombent en tant que Membres des

Nations Unies. Les Nations Unies représentent l'instrument principal mis à la disposition de la communauté internationale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Organisation est la seule instance universelle où les nations du monde peuvent unir leurs efforts à cette fin. La Charte des Nations Unies n'est pas seulement une façon d'exprimer les aspirations de la communauté internationale, mais elle est également un document contraignant par lequel les nations, grandes et petites, ont accepté un code de conduite pour régir les relations entre Etats. Ces obligations vont au-delà de toute considération de commodité politique, qui trop souvent aboutissent à leur violation. Pendant son existence, l'Organisation des Nations Unies a montré sa viabilité en tant qu'instrument propre à prévenir les conflits et à contribuer au règlement pacifique des différends, à renforcer la primauté du droit et à promouvoir les droits de l'homme et le développement économique, chaque fois qu'on lui a donné la possibilité de le faire. La Finlande est donc toujours attachée à l'ONU en tant qu'instrument principal pour maintenir la paix et la sécurité internationales et pour éviter l'anarchie imminente contre laquelle le Secrétaire général nous a mis en garde.

282. M. JOHANNESSON (Islande) [*interprétation de l'anglais*] : Cette session de l'Assemblée générale s'ouvre à un moment où la situation internationale est à certains égards plus grave qu'elle ne l'a jamais été depuis la fin de la seconde guerre mondiale et la fondation de l'Organisation. La quantité d'armements s'est accrue, les armes sont plus dévastatrices, la faim sévit plus gravement, la misère s'étend et le chômage sévit plus que jamais depuis la création de l'Organisation. Sans doute avons-nous fait aussi des progrès, et nous ne devons pas l'oublier. Mais les cas où le succès apparaît bien limité, où aucun résultat n'a été atteint, sont plus évidents. Mon intention est de traiter ici de quelques-uns de ces problèmes.

283. Lorsque je me suis adressé à l'Assemblée générale en septembre 1981 [8^e séance], j'ai fait référence à un certain nombre de dispositions de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. J'ai comparé les mots aux actes. Au cours des années écoulées, nous avons assisté à une détérioration continue en la matière dans beaucoup de régions du monde. Parmi les événements les plus graves, se trouvent ceux qui se déroulent au Moyen-Orient et en Pologne, bien qu'ils soient de nature différente. Mais malheureusement on pourrait citer bien d'autres exemples.

284. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général a soulevé un sujet de grande inquiétude; je veux parler du manque de respect croissant des résolutions du Conseil de sécurité. Je me rallie pleinement à ses paroles nous mettant en garde devant le danger croissant d'une anarchie internationale. La structure de l'Organisation, et en particulier le droit de veto, ont été à la fois sa force et sa faiblesse. Des changements dans cette structure fondamentale pourraient entraîner l'effondrement de l'Organisation, c'est pourquoi je ne pense pas que de tels changements puissent faire l'objet d'un débat. Mais il est évident que la capacité des Nations Unies à apporter des solutions pacifiques aux conflits est virtuellement non existante lorsqu'un Etat détenteur

du droit de veto pense que ses intérêts directs ou indirects sont menacés par les actions de l'Organisation. Une telle situation se présente de plus en plus fréquemment. De plus, nous assistons à une tendance accrue des autres Etats à se sentir suffisamment forts pour faire fi des décisions unanimes du Conseil de sécurité. Ils sont persuadés que l'unanimité dans les buts de l'Organisation n'est pas un facteur suffisant pour que les mots se traduisent en actes. Cette tendance doit être inversée. On ne peut pas y parvenir en apportant des amendements à la Charte des Nations Unies, mais plutôt en amenant les nations à prendre davantage conscience des dangers qui menacent la paix mondiale si une telle évolution se poursuit.

285. Lors de leur récente réunion, les ministres des affaires étrangères des pays nordiques ont réaffirmé le soutien de leurs gouvernements aux Nations Unies, et leur appui à des mesures visant à résoudre les conflits internationaux par des moyens pacifiques, en accord avec les principes de la Charte concernant le respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les Etats. Dans ce contexte, un appel a été lancé à tous les Etats, leur demandant de respecter les règles internationalement reconnues régissant les relations entre les Etats. Il a été déclaré que les pays nordiques continueraient de travailler à renforcer le rôle des Nations Unies en tant qu'organisation universelle pour la paix. De plus, les ministres sont tombés d'accord sur le besoin d'examiner et de discuter avec d'autres Etats des mesures visant à renforcer les capacités de l'Organisation à intervenir en cas de conflits et de crises. J'attire l'attention sur ces déclarations faites par les ministres des affaires étrangères des pays nordiques, et réitère l'appel qu'elles contiennent.

286. Les Nations Unies ont été saisies de la situation au Moyen-Orient depuis leur fondation. Et pourtant, nous semblons bien loin d'une solution pacifique de ces différends qui empoisonnent constamment l'atmosphère et entraînent la souffrance et la mort des habitants de la région. Cette tragédie a récemment atteint son point culminant dans le massacre qui a eu lieu dans les camps de réfugiés de Beyrouth au début du mois de septembre. Tous ceux qui souhaitent que la Charte soit respectée doivent insister pour qu'une enquête indépendante sur ce crime soit menée le plus tôt possible.

287. L'invasion du Liban par Israël est un épisode de plus dans la longue histoire de revanches et de représailles au Moyen-Orient. En même temps, il s'agit là d'un tragique exemple du manque de respect des décisions du Conseil de sécurité, ce à quoi je faisais référence tout à l'heure. J'affirme mon soutien sans restrictions aux résolutions des Nations Unies condamnant l'invasion et l'occupation du Liban par Israël et son refus de se soumettre aux résolutions du Conseil de sécurité. Cette conduite ne fait qu'accroître la difficulté de parvenir à une solution globale, juste et durable des conflits dans la région. Une telle solution doit se fonder sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et doivent préserver la sécurité de tous les Etats dans la région, y compris Israël, et assurer la justice à tous les peuples, y compris les Palestiniens. Dans ce contexte je voudrais souligner en particulier la nécessité de réaliser les droits nationaux légitimes des Palestiniens par

l'exercice de leur droit à l'autodétermination, y compris le droit de participer aux négociations sur leur propre avenir.

288. Je me félicite des propositions avancées par le Président des Etats-Unis et par la Conférence arabe au sommet en vue de parvenir à une solution des problèmes importants au Moyen-Orient. Il est encore trop tôt pour dire si ces propositions pourront servir de base à des négociations par toutes les parties, mais j'espère sincèrement que ce sera le cas. En fait, beaucoup d'éléments contenus dans les deux propositions méritent d'être pris en considération.

289. Je voudrais traiter brièvement quelques autres questions qui se trouvent être les exemples les plus flagrants du manque de respect de l'égalité, de la souveraineté et de l'indépendance politique de toutes les nations. Ces principes devraient être respectés au titre de la Charte des Nations Unies mais dans la pratique, ils sont bafoués dès que les Etats les plus puissants estiment que leurs intérêts seront mieux protégés en agissant de la sorte.

290. La situation en Afghanistan ne s'est pas améliorée depuis un an. L'occupation militaire remonte à presque trois ans. Les efforts qui sont déployés pour soumettre le peuple à l'obliger à se résigner ne rencontrent qu'un succès limité. On continue à négliger les résolutions adoptées par les Nations Unies. Et l'on pourrait pratiquement dire la même chose du Kampuchea déchiré par la guerre.

291. Il y a un peu plus de deux ans, de nouvelles vagues de liberté s'étendaient dans la société polonaise. Le peuple désirait avoir son mot à dire dans ses propres affaires. Des accords ont été conclus avec les autorités sur un léger relâchement des contrôles et on a donné la permission de créer des syndicats libres. Ces élans de liberté ont eu la vie courte. Ils ont pris fin le 13 décembre 1981 lorsqu'a été imposée la loi martiale.

292. Une liste de ce genre serait bien longue. Il y a de nombreux Etats qui pâtissent de l'oppression et du totalitarisme et où les principes de la Charte sont ignorés.

293. Quand de telles situations resurgissent fréquemment, il devient extrêmement malaisé de diminuer la tension dans les relations internationales et d'adopter des mesures réalistes et efficaces pour promouvoir et préserver la paix et la sécurité conformément aux objectifs fondamentaux de l'Organisation. Des mesures de ce genre sont pourtant essentielles à l'heure actuelle.

294. La quantité des armements est bien plus grande et les armes sont bien plus menaçantes que jamais. Pourtant la course effrénée aux armements se poursuit. Sans aucun doute, on pourrait débattre *ad infinitum* pour savoir qui est le plus puissant. En fait, le débat ne serait probablement pas résolu à moins que l'impensable se produise, c'est-à-dire que les grandes puissances décident de procéder à l'expérience. Vraisemblablement, il ne resterait pas grand monde pour évaluer le résultat et le vainqueur ne serait pas dans une situation plus enviable que le perdant. Les armes de destruction massive peuvent à tout moment anéantir l'humanité. Les puissances nucléaires ont un lourd

fardeau à porter. En fait, elles sont responsables du sort du monde.

295. L'humanité a une seule option. La seule voie à suivre qui ne mènera pas tôt ou tard à la destruction est la conclusion d'accords réels de réduction des armements. Ces accords constitueraient un premier pas sur la longue route du désarmement total qui devrait être — et qui en fait doit être — le but de ceux qui respectent les principes élevés de la Charte.

296. Plus que jamais, on exige que des décisions réalistes soient adoptées en matière de désarmement. Il est donc tragique d'admettre que la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement n'a mené pratiquement à aucun résultat. Nous devons espérer qu'on aboutira à des résultats concrets au cours des négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la réduction des stocks de plusieurs types d'armes nucléaires, au cours des pourparlers sur une réduction mutuelle et équilibrée des forces et au cours des travaux du Comité du désarmement. Nous espérons, bien entendu, également que la Conférence de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe aboutira à un accord sur la convocation d'une conférence où l'on adoptera des mesures propices à la confiance et au désarmement en Europe. Le désarmement doit se fonder sur la réciprocité. Aucune autre base ne serait réaliste ou justifiée. Nous devons avoir comme objectif de faire régner l'équilibre, non pas un équilibre de la terreur mais un équilibre fondé sur une réduction des armements et non pas sur leur augmentation.

297. En tant que représentant d'une nation insulaire, dont l'existence dépend des ressources biologiques de la mer, j'ai le devoir d'exprimer la profonde préoccupation que je ressens devant l'accroissement des armements dans les océans et, en particulier, des flottes toujours plus importantes de sous-marins équipés d'armes nucléaires. Même en temps de paix, un accident dans de mauvaises conditions détruirait la base économique de nations comme la mienne. Aussi, je voudrais insister sur le fait que la meilleure réponse à l'opposition des populations de l'Europe continentale et d'Amérique à ce que l'on augmente encore le nombre des missiles nucléaires dans leurs pays n'est pas d'installer ces armes dans les océans mais bien d'arriver à un accord pour les réduire réellement. C'est uniquement en procédant de la sorte que nous diminuerons la menace provoquée par de telles armes.

298. En ce qui concerne le droit de la mer, permettez-moi de demander à ces pays qui ne sont pas encore disposés à accepter la Convention, de bien vouloir revoir leur position. Si toutes les nations étaient signataires de la Convention sur le droit de la mer nous pourrions éviter de sérieux conflits entre les Etats sur diverses questions relatives au droit de la mer et nous pourrions ainsi apporter une contribution importante à la recherche de la structure mondiale à laquelle nous aspirons aux termes de la Charte.

299. Je vous ai parlé, au début de ma déclaration, des Etats, de leurs relations avec d'autres Etats et du manque de respect qui caractérisent trop souvent ces relations. Il est un fait qu'habituellement c'est l'être humain, individuellement, qui est la victime de telles situations, même si le prétexte avancé est la

sauvegarde des intérêts d'un Etat contre un autre. Mais chaque Etat a la responsabilité et, en fait, l'obligation, assumée par tous les Etats Membres des Nations Unies, d'assurer le respect des droits de l'homme et de l'individu. Malheureusement, un grand nombre de gouvernements qui représentent ici les habitants de leurs pays ne respectent pas cette obligation. Cela s'applique tout autant à de nombreux gouvernements qui, dans d'autres domaines, respectent leurs obligations internationales.

300. En vous parlant des droits fondamentaux de l'homme, je pense également au droit de tout être humain à recevoir sa part équitable des ressources du monde. Tous les autres droits de l'homme sont de peu d'importance pour ceux qui n'ont d'autres perspectives que la famine. L'Organisation doit, par conséquent, avoir pour objectif primordial de veiller à ce que tout enfant qui arrive au monde dispose de la nourriture nécessaire, des soins médicaux et de l'éducation conformément à ses possibilités. Le mot d'ordre de cette session de l'Assemblée générale devrait être le suivant : une diminution de la famine, une diminution des dépenses militaires et un respect accru des obligations internationales.

301. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au débat général pour cet après-midi. Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran qui souhaite exercer son droit de réponse. Puis-je lui rappeler que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place ?

302. M. RAJAIE KHORASSANI (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Je citerai le verset 36 du Sourate 17, du Coran :

“Ne poursuis point ce que tu ignores; Il est responsable de tout ce qui a trait à l'ouïe, à la vue et aux sentiments.”

303. Dans la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de la Norvège à la 6^e séance de l'Assemblée lors de sa trente-septième session, il est fait référence à ce qu'il appelle de graves violations des droits de l'homme dans la République islamique d'Iran. Dans l'exercice de son droit de réponse, ma délégation rejette catégoriquement les allégations faites par le Ministre des affaires étrangères de la Norvège. Ma délégation procédera à l'examen détaillé de ces allégations au sein des commissions appropriées au cours de cette session. J'aimerais simplement dire quelques mots pour apporter des éclaircissements.

304. La révolution qui a renversé le régime sauvage du Chah, et qui a menacé les intérêts vitaux des puissances impérialistes et de leurs alliés qui avaient longtemps soutenu le régime du Chah malgré les violations bien connues des droits de l'homme, était une révolution islamique, inspirée par les enseignements de l'Islam, qui luttait pour appliquer ses doctrines légales, sociales et politiques dans un Iran post-révolutionnaire.

305. Ainsi, notre constitution est basée sur les enseignements divins de l'Islam, notre administration

essaie d'agir conformément au système politique islamique, et nos tribunaux sont transformés en tribunaux juridiques islamiques. Nous pensons qu'il n'y a aucune disposition dans la Charte des Nations Unies ou dans la Déclaration universelle des droits de l'homme qui interdise aux Etats Membres de mener leurs affaires intérieures selon les lois religieuses divines. Nous pensons qu'il s'agit de vaines tentatives visant à discréditer le système juridique islamique et à imposer un système juridique occidental séculaire à notre peuple musulman, ce qui constitue, à notre avis, une violation du droit de notre peuple à choisir sa religion ainsi que son système politique et juridique.

306. Ce n'est pas la première fois et ce n'est certainement pas la dernière fois que les impérialistes occidentaux essaient de discréditer notre révolution, en ayant recours à des allégations dénuées de fondement concernant la persécution religieuse au sein de la République islamique d'Iran. Mon gouvernement a déclaré, à maintes reprises, que jamais personne n'a été poursuivi ou emprisonné simplement en raison de ses idées et de ses croyances religieuses et politiques. Cependant, je dois ajouter que la liberté religieuse n'a pas été mise en place par notre peuple pour faire plaisir aux organes et aux forums internationaux; il s'agit plutôt d'une manifestation de leur engagement à l'égard des enseignements divins du Coran qui dit ce qui suit :

“Point de contrainte en religion, car le vrai se distingue du faux. Quiconque ne croit pas aux Thâgout, mais croit en Dieu tient l'anse la plus solide et sans fêlure.” (Sourate 2, verset 256.)

307. A propos des allégations faites au sujet de la pratique de la torture en République islamique, permettez-moi de vous rappeler le rapport des représentants de la Croix-Rouge qui se sont rendus à plusieurs reprises en Iran. Permettez-moi également de demander sincèrement au représentant de la Norvège d'étudier — ne serait-ce que brièvement — notre système juridique islamique avant d'essayer d'accuser mon pays d'exécutions arbitraires, afin que sa déclaration à l'Assemblée ne soit pas basée sur une pure ignorance des faits.

La séance est levée à 19 h 40.

NOTES

¹ Voir A/36/586.

² Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-septième année, Supplément de juillet, août et septembre 1982*, document S/15317.

³ *Bulletin des Communautés européennes*, n° 6, 1981, 14^e année, par. 1.1.13.

⁴ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément n° 27, annexe I*.

⁵ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.II.D.8.

⁶ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1^{er}-14 septembre 1981* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8), première partie, sect. A.

⁷ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, Nairobi 10-21 août 1981* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.24), chap. 1^{er}, sect. A.